

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 26 Février 2016

**Membres présents :**

*Collège « professeurs »* : Lissan AFILAL, René DAVAL, Georges DURRY, Guillaume GELLE, Louis-Frédéric JACQUELIN

*Collège « autres enseignants »* : Christelle DECLERCQ, Martine GUILLEMIN, Christine JOURDAIN, Abdelkhalek RIAHI

*Collège « BIATOSS »* : Emmanuel BONNET

*Collège « étudiants »* : Néant

*Personnalités extérieures* : Jocelyne LHOTEL, Christophe GIRARDIN

**Membres représentés :**

Dominique de WILDE a donné pouvoir à Louis-Frédéric JACQUELIN.

Laurent ANDREOLETTI et Olivier DUPERON ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Françoise LE NY a donné pouvoir à Georges DURRY.

**Membres de droit :**

-Gilles BAILLAT, Président de l'université (voix délibérative)

-Irène LECCA, Agent comptable (voix consultative)

**Invités de droit :**

-Mme la Rectrice représentée par M. Michel CANEROT

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

**Invités :** Benjamin LEGRAND, Nouredine MANAMANNI, David CARTON, Laurent GODART, Christophe BECKERICH

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Lissan AFILAL, Vice-Président du Conseil d'administration. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

**1°) Adoption du procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015**

**2°) Points d'information**

**3°) Questions financières :**

- Compte financier 2015
- Budget 2016

**4°) Questions pédagogiques**

- Appels à projets Région 2015
- Création du DU

**5°) Conventions**

**6°) Questions diverses**

M. Lissan AFILAL propose, faute de quorum, de reporter les questions financières.

M. Guillaume GELLE dispose d'une question diverse. Il souhaite avoir la méthodologie pour le décompte des étudiants. Il indique que dans l'académie de Reims une augmentation des étudiants de 3,2 % sur l'année 2014-2015 est observée, alors qu'à l'URCA une augmentation de 11% est constatée. Il souhaite savoir si ces chiffres s'appliquent au même périmètre.

M. Emmanuel BONNET informe qu'il y avait une manifestation devant le CA aujourd'hui et qu'une délégation souhaite être reçue. Il souhaite savoir si cela est envisageable. Une motion sera proposée au vote des membres du CA.

Deux motions sont proposées au nom de l'Union intersyndicale (UNSA, CGT, Intercampus, SGEN-CGT, SNESUP, SNPTES, SUB-recherche UNSA ,UNEF, etc..)

**- MOTION 1 : *La conjonction de la hausse des effectifs étudiants et de limitation des ressources budgétaires de l'enseignement supérieur public rend impossible la mise en œuvre de toutes nos missions de service public ; assurer les heures d'enseignement, assurer la formation et l'encadrement des étudiants, maintenir une recherche de qualité, accueillir les étudiants et les personnels dans de bonnes conditions.***

**- MOTION 2 : *Au côté de la démarche collective, que nous engageons auprès du Ministère, nous demandons aux instances de l'Université de s'engager à titulariser les contractuels, à proposer une nouvelle campagne d'emploi conforme à nos besoins en BIATSS et en enseignants-chercheurs, à ne pas proposer de capacités d'accueils à l'avenir, et à ne pas remettre en cause les emplois étudiants à l'Université.***

M. Emmanuel BONNET propose de soumettre ces deux motions au vote du CA.

M. Le Président mentionne qu'au niveau des emplois étudiants à l'Université, cette question avait déjà été traitée positivement. De plus, la campagne d'emploi est close sur l'application ATRIA au 14 Janvier 2016 et validée par le Recteur au 28 Janvier 2016. Du point de vue du Ministère et des publications, il n'y a plus de campagne d'emploi.

M. Lissan AFILAL mentionne qu'il est d'usage au sein des conseils de soumettre les propositions d'une manière claire et les administrateurs se déterminent en fonction des formulations. Il est fait lecture de la motion n°1.

M. Guillaume GELLE indique qu'une motion très proche de celle-ci a été soumise au mois d'Octobre. Il faudrait indiquer que c'est à la demande de l'intersyndicale, et que le CA relaie cette motion, même si une motion portant sur les mêmes aspects a été votée.

M. Emmanuel BONNET mentionne que cette motion constitue un vrai indicateur demandant au ministère de se positionner sur un budget supplémentaire à l'URCA.

M. Guillaume GELLE souscrit que ce serait bien de la voter à l'unanimité, étant donné qu'une motion similaire a été votée à l'unanimité il y a quelques mois.

La 1ère motion est votée à l'**unanimité**.

2<sup>ème</sup> motion

M. Georges DURRY souhaite savoir à qui s'adresse la motion.

M. Guillaume GELLE souhaite avoir des détails supplémentaires. Il constate que la motion présentée est différente de celle envoyée initialement par mail. Elle parlait de contractuels sur des postes pérennes. Mme Daouya BERKA mentionne que la motion lue a été modifiée au dernier moment. M. Guillaume GELLE souhaite connaître la différence entre des contractuels « sur des postes pérennes » et les autres contractuels. Il souhaite connaître le nombre de personnes concernées.

Mme Christelle DECLERCQ mentionne que les supports campagne sont des supports de fonctionnaires qui sont supposés être occupés par un contractuel maximum un an voire deux, dans l'hypothèse où le poste n'a pas été publié. S'il s'agit de fonctions pérennes, alors le nombre de postes est plus important.

M. Guillaume GELLE fait lecture de la motion reçue « *Engagez-vous à reconduire tous les contractuels arrivant en fin de contrat et officiant sur des postes pérennes non pourvus par des reprises d'activité de titulaires ?* »

M. Lissan AFILAL estime qu'il ne s'agit pas d'une motion. Il estime que s'il s'agit d'un engagement que doit prendre le CA de l'Université, il faut qu'il s'agisse d'une formulation de l'Université. Cela peut être une déclaration du CA.

M. Louis- Frédéric JACQUELIN estime que certains conseillers ne siégeront plus prochainement, il est difficile d'engager une autre direction. M. Le Président constate que dans la nouvelle formulation il y a eu une modification du « Président » aux « instances ». En effet, les instances expriment la continuité de l'opérateur de l'Etat.

M. Lissan AFILAL indique que le CA peut exprimer une position, une déclaration affirmant un certain nombre de principes de l'Université, ce CA est tout à fait légitime pour y procéder.

M. Louis-Frédéric JACQUELIN mentionne qu'une inquiétude est palpable quant à l'avenir des personnels BIATSS non titulaires. M. Lissan AFILAL mentionne qu'il faut mettre la bonne formulation.

M. le Président indique, en ce qui concerne les capacités d'accueil, que le Ministère a demandé aux universités de signaler les filières pour lesquelles il était demandé des capacités d'accueil. De cette façon, un décret légitimera les capacités d'accueil. Il ne faut pas généraliser les capacités d'accueil au-delà du raisonnable. L'URCA s'était prononcé sur les 4 filières suivantes ; Paces, Staps, Svt, et Psychologie. M. Le Président mentionne qu'il réitère son engagement sur ces quatre filières.

M. Emmanuel BONNET estime que la 2<sup>ème</sup> motion est maladroite, elle doit rester au titre d'une déclaration et non d'une motion.

M. Guillaume GELLE mentionne que techniquement l'URCA est sous tutelle de la Rectrice. Le CA doit approuver un plan de retour à l'équilibre, avant la présentation d'un budget sur cette base au CA. Le plan de retour à l'équilibre interviendra prochainement. Cela veut donc dire que le CA s'engagerait à rejeter tout plan de retour à l'équilibre comprenant des suppressions d'emplois étudiants, ainsi que des suppressions de poste.

M. Lissan AFILAL indique que le plan de retour à l'équilibre doit être cohérent avec l'engagement de l'URCA. M. Guillaume GELLE ajoute que ce plan de retour à l'équilibre ne pourra être présenté qu'avec l'approbation préalable de Mme la Rectrice.

M. Michel CANEROT (représentant de Mme la Rectrice) indique que le terme de « mise sous tutelle » ne fait pas partie du code de l'éducation. Dans l'esprit des travaux à mener avec l'URCA, il est nécessaire que l'autorité académique continue à travailler avec l'Université, même si ce budget est arrêté par la Rectrice. Le plan de rétablissement de l'équilibre financier est proposé par l'Université et il est soumis à l'avis conforme de la rectrice.

M. Guillaume GELLE mentionne qu'il a utilisé un terme usuel. Sur la démarche, il faut construire un plan de retour à l'équilibre qui doit recevoir l'approbation de la rectrice avant le vote par le CA. Il ne faut pas voter une motion sans étudier les conséquences qu'elle aura dans quelques mois. Il souhaitait attirer l'attention des conseillers sur ce point. M. Lissan AFILAL estime qu'une inquiétude légitime de l'ensemble de la communauté universitaire est présente, et qu'il va falloir répondre à cette inquiétude. Des choix ont été faits concernant la sauvegarde de l'emploi. C'est un vrai choix politique.

M. Emmanuel BONNET indique que le mouvement unitaire accepte que cette déclaration reste au titre d'une simple déclaration. Il faut rajouter que cette déclaration traduit une inquiétude des représentants des personnels. M. Lissan AFILAL indique qu'un plan de retour à l'équilibre sera présenté. La déclaration est un élément dont il faut tenir compte.

M. Guillaume GELLE estime qu'il faut faire une réponse du CA, comme quoi il a bien pris acte de la demande des organisations syndicales.

M. le Président mentionne que la 1<sup>ère</sup> motion est adoptée mais la 2<sup>ème</sup> motion est plus compliquée pour différentes raisons. Les instances sont, pour des raisons de calendrier, actuellement provisoires.

Le Président indique qu'il s'engage à porter ces quatre enjeux. Il indique qu'il a déjà été annoncé dans le comité technique et dans le cadre du plan de retour à l'équilibre que certaines priorités seraient prises en compte. Le CA propose donc de retenir la deuxième motion comme une déclaration.

### **1) Adoption du procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015**

- **Adoption du procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015 :**

*Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015, à l'unanimité.*

### **2) Points d'information**

### **3) Questions financières**

- Compte financier 2015 report au 15 Mars 2016 faute de quorum

Considérant que le quorum physique n'a pas été constaté en séance, le compte financier 2015 n'a donc pas été présenté. Il est reporté au CA du 15 Mars 2016.

### **4) Questions pédagogiques**

- Création du DU

M. David CARTON indique que la CFVU a été saisie de plusieurs demandes, concernant la création et la reconduction d'un DIU thérapeutique homéopathique et de deux DU. Le DU Médecine du Travail et Ergonomie sera délocalisé et se fera au Maroc. La CFVU l'a adopté à l'unanimité sous réserve que soient établies au préalable les conventions permettant de régler les aspects pratiques avec les partenaires marocains. M. David CARTON ajoute que ce DU a vocation à être mis en œuvre très rapidement. Les deux DU et le DIU sont autofinancés. M. Lissan AFILAL propose d'autoriser l'ouverture de ces DU.

M. Guillaume GELLE souhaite avoir des informations sur la convention de délocalisation. M. David CARTON précise que ce DU a été voté sous réserve que la convention soit faite.

M. David CARTON ajoute que la CFVU s'est prononcée sur le DIU Thérapeutique homéopathique. Il s'agit d'une reconduction approuvée à l'unanimité. Le DU Communication médicale scientifique est une reconduction pratiquement identique à celui voté l'année dernière.

M. David CARTON indique que la CFVU s'est également prononcée sur les Appels à projets Région 2015. L'appel à projet a été lancé et initié par l'ancienne Région Champagne-Ardenne et c'est la région ACAL qui déterminera le montant qu'elle souhaite investir dans l'appel à projets. L'information n'a pas été communiquée pour le moment. Le bilan est de 14 dossiers cette année pour un total de 793 k€. En comparant la demande de cette année par rapport à l'année dernière la baisse est de 30%. La CFVU a proposé d'envoyer tous les projets et cela a été voté à l'unanimité.

M. Guillaume GELLE demande si une part de cofinancement est présente dans les projets. M. David CARTON indique qu'effectivement, la Région participe à hauteur de 60% maximum pour l'investissement, et 40% maximum pour le fonctionnement.

M. Guillaume GELLE demande si la délibération du CA engage sur la partie cofinancement des projets. M. David CARTON indique que lors de l'envoi des projets, il demande que les composantes s'assurent

de leurs financements.

Après un bref échange de vues, M. Guillaume GELLE demande si on peut techniquement soutenir ces projets. M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit d'un engagement des composantes. Habituellement, soit ces projets sont déjà préfinancés par les composantes, soit c'est un volet abondé par l'Université. M. Guillaume GELLE demande comment ces demandes sont soutenues et si c'est possible réglementairement. M. Lissan AFILAL indique qu'il est possible de soutenir l'utilité pédagogique de ces projets et les envoyer à la Région. Lorsque la Région aura répondu, il faudra exprimer si l'URCA soutient ou pas ces projets. Dans la proposition du budget aujourd'hui, il y a les projets des composantes discutés dans le cadre du dialogue de gestion.

M. Guillaume GELLE indique que si l'enveloppe attribuée aux composantes change en 2016, il n'est plus possible de tenir les engagements par rapport au cofinancement des composantes.

Mme Christine JOURDAIN indique que des projets à la région sont présents tous les ans. Elle remarque que la question de savoir comment l'Université abonde ses projets n'a pas été abordée l'année dernière. Il est normal de se poser la question par rapport à la situation budgétaire.

M. Guillaume GELLE mentionne que le principe de confiance est donné aux composantes dans le cadre du budget. Il n'a pas pu être donné de budget aux composantes car il n'y a pas de budget. Le nouveau CA devra donc prendre les engagements de l'ancien CA, c'est le principe de la continuité du service. M. Lissan AFILAL indique que l'avis de la CFVU est suivi, et le CA soutient ces projets pour les envoyer à la Région. Le CA décidera si il continue à financer. Il ajoute que la Région sera destinataire d'une délibération mentionnant que l'URCA soutient ces projets.

M. David CARTON évoque un problème de calendrier sur le renouvellement de certaines capacités. Un courrier de la DGESIP en date du 1<sup>er</sup> Février 2016 demande un retour avec avis de la CFVU et du CA pour le 29 Février 2016. Ces dossiers ont été reçus tardivement et instruit à la CFVU directement. Ces dossiers concernent la capacité de médecine et de biologie du sport qui a été votée à l'unanimité, et la capacité de gérontologie a été votée avec quatre réserves qui ont été levées par le département de formation continue de médecine. Il s'agit de renouvellements. Ces deux dossiers ont été votés à l'unanimité de la CFVU et requiert l'avis du CA. M. Lissan AFILAL mentionne qu'il est déjà arrivé que la composante n'est pas prévue dans son budget le projet, et l'Université a dû abonder ce projet.

*Le Conseil d'Administration approuve:*

- *le DU Médecine du Travail et Ergonomie*
- *le DIU Thérapeutique homéopathique*
- *le DU Communication médicale scientifique*
- *les Appels à projets Région 2015, sous réserve lorsqu'il y aura communication de la réponse de la région de savoir si l'URCA finance ou pas,*
- *les demandes d'habilitations portant sur l'habilitation relative à la capacité en médecine du sport, et le dossier d'habilitation relative à la capacité de gériatrie 2016, à l'unanimité.*

## **6) Conventions**

M. Lissan AFILAL indique que la convention entre l'ESPE, l'université et le rectorat est à l'ordre du jour du prochain CA.

## 7) Questions diverses

M. Lissan AFILAL indique que le compte financier 2015 a été présenté à la Commission des moyens, avec un avis favorable à l'unanimité. De plus, M. Lissan AFILAL propose le report du compte financier au 15 Mars 2016.

M. Georges DURRY souhaite un point d'information sur la situation.

Mme Irène LECCA indique que par rapport au décret GBPC, l'Université est hors-délai si elle présente le compte financier 2015 au CA du 15 Mars 2016.

M. Georges DURRY souhaite savoir sous quel régime fonctionne l'Université en ce moment. Il se demande s'il s'agit du même régime depuis le rejet du budget. Il demande également si un délai est fixé pour la présentation du plan de retour à l'équilibre. M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit du même régime. Il mentionne un délai au 1<sup>er</sup> Mars. De plus, il n'apparaissait pas opportun que le CA actuel valide le plan de retour à l'équilibre, étant donné le contexte électoral de l'Université. Une présentation était cependant possible au 15 Mars 2016. M. Lissan AFILAL ajoute qu'il va falloir travailler fin Avril/ début Mai.

M. Michel CANEROT indique que la situation est particulière, par rapport au contexte électoral. Actuellement, le régime des 80% permet à l'Université de fonctionner. Une double problématique peut être constatée ; d'une part, il faut mettre en place un plan de rétablissement de l'équilibre financier soutenable. Un plan soutenable doit permettre à l'Université de mettre en œuvre sa mission de service public. Il faut un peu de temps pour la mise en place de ces travaux. D'autre part, les élections actuellement à l'Université ne permettent pas de précipiter les choses. En effet, la mise en œuvre d'un plan de rétablissement de l'équilibre financier voté par un autre conseil ne paraît pas simple d'un point de vue démocratique.

M. Lissan AFILAL mentionne qu'il est possible d'organiser un CA sur ce point Fin Avril. En effet, il estime que le plan de retour à l'équilibre doit être prêt avant le CA afin d'être communiqué à la Rectrice. Il faut également laisser du temps afin que les conseils s'installent. Il doit être possible de réunir un CA fin Avril, charge à ce CA d'adopter ou non le plan de retour à l'équilibre. M. Lissan AFILAL indique qu'actuellement, l'équipe va continuer à travailler par les biais des commissions en place.

Mme Christelle DECLERCQ mentionne qu'actuellement une partie de l'université ne peut pas fonctionner, notamment du point de vue des ressources extérieures qui supposent la création de nouvelles lignes budgétaires (budget de recherche), et indique que le retard du vote du budget a un impact. Elle se demande s'il est techniquement possible de créer une ligne indépendamment du vote du budget, dès lors que la preuve de la ressource est avérée. M. Michel CANEROT indique qu'il faut vérifier cela.

M. Georges DURRY demande si toutes les lignes budgétaires, quelsoit leur nature sont affectées par la règle des 80%. M. Lissan AFILAL répond par l'affirmative, et indique qu'un CA devra être programmé fin Avril afin de laisser le temps aux nouveaux administrateurs de prendre connaissance des données.

M. Louis- Frédéric JACQUELIN présume qu'il s'agit sans doute de la même règle des 80% pour les investissements. M. Michel CANEROT indique que lorsque le budget n'est pas exécutoire au 1<sup>er</sup>

Janvier de l'exercice, les opérations de recettes et de dépenses sont effectuées temporairement sur la base de 80% du budget de l'exercice précédent. Il s'agit de 80% par rapport à la masse du budget de l'exercice, déduction faite, le cas échéant des crédits affectés à des dépenses non renouvelables, c'est-à-dire les dépenses exceptionnelles.

Mme Daouya BERKA indique également qu'il s'agit de 80% du budget de l'exercice précédent. La structure budgétaire de l'établissement permet, pour la recherche par exemple, d'ouvrir 100% et rouvrir sur certaines lignes 60% ou 70%, de tel façon à ce que l'on soit à 80% globalement. Les composantes doivent retraiter avec la direction financière. Les mouvements sont effectués afin d'ouvrir les crédits nécessaires pour le fonctionnement, tout en restant dans l'enveloppe globale des 80%.

M. Guillaume GELLE estime qu'il faudrait parler de grands principes. Un nombre trop important de validations à obtenir au niveau des laboratoires et des composantes dans le cadre des 80% peut être constaté. De plus, a priori, aucune réglementation n'oblige à avoir autant de contrôles sur les engagements dès lors que l'on est dans la limite des 80%. De plus, il indique également que 80% de 2015 constitue le budget prévisionnel de 2016. Il faut savoir comment dans cette période de supervision contrainte des dépenses de l'établissement, il est possible de donner un peu de souplesse dans la gestion du budget. Mme Daouya BERKA mentionne une difficulté technique du budget provisoire dans SIFAC.

M. Laurent GODART indique que le budget provisoire constitue une zone particulière de SIFAC. Il indique que plus la consommation sur le budget provisoire sera importante, plus le basculement sur le budget définitif sera complexe à réaliser. Le fait de basculer ensuite dans un budget définitif, peut induire un risque contraint de bloquer pendant plusieurs jours l'ensemble du système afin de permettre des mouvements de fonds. Il avait donc été mis en place une demande de contrôle supplémentaire afin d'échanger avec les services et éviter que soit mis en place les abonnements annuels pour l'année complète. M. Guillaume GELLE estime que cela est viable pour un mois, mais pas pour six mois. Il faudrait trouver une autre façon de fonctionner.

Mme Daouya BERKA indique que le budget 2016 est ouvert à 80%. Un accord avec le rectorat a été conclu afin de retraiter cette information. En effet, le budget 2016 était un peu moins important que le budget 2015. On s'est basé sur l'expression des besoins 2016. En effet, il fallait rouvrir les crédits sur les bonnes lignes budgétaires afin de permettre les dépenses dans de bonnes conditions.

M. Georges DURRY estime qu'il faut sanctuariser les ressources provenant des partenaires extérieurs. (ANR, industriels...)

Mme Daouya BERKA indique un suivi particulier en ce qui concerne les recettes fléchées.

Mme Irène LECCA signale qu'elle va communiquer à Bercy l'absence de quorum du CA pour le compte financier.

Mme Daouya BERKA énonce qu'il faut huit jours minimum et quinze jours maximum afin de convoquer un nouveau Conseil d'Administration.

M. Lissan AFILAL indique que l'absence de quorum est constatée et que par conséquent les questions financières sont reportées.

Question diverse sur le décompte des étudiants :

M. Le Président mentionne qu'il s'agit des sources.

M. Benjamin LEGRAND mentionne une différence sur les différents chiffres indiqués. Il explique que les chiffres produits sont issus des remontées de la CAP (effectifs étudiants) et les autres chiffres annoncés sont issus des données nationales ministérielles. M. Benjamin LEGRAND mentionne un enjeu à faire le lien avec le Ministère, afin de savoir d'où provient la différence, même si a priori cela proviendrait des étudiants inscrits à l'URCA, par conventionnement. Ils sont intégrés dans les chiffres de la CAP.

M. Guillaume GELLE remarque que le Président commente souvent les chiffres des étudiants. Il indique un point sur lequel il faut être clair ; dans une académie où le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur augmente de 3%, comment l'Université de Reims peut enregistrer une augmentation de 12% la même année. M. Guillaume GELLE mentionne qu'il s'est basé sur le passage de l'année 2013-2014 à l'année 2014-2015. Il trouve que l'écart est important.

M. Lissan AFILAL indique que l'Université actuellement n'est pas à même d'expliquer la corrélation en nombre entre l'augmentation au niveau de l'académie et au niveau du ministère. M. Guillaume GELLE mentionne qu'une question de méthodologie est présente. Effectivement, le périmètre est différent. De plus, si après avoir réglé la question de la méthodologie, des écarts subsistent, il faudra avoir une analyse plus fine de ce phénomène.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H55.*

**LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS :**

**ATRIA** : Site dédié à la saisie des volumes de postes offerts au recrutement des personnels de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux personnels ITRF en fonction dans les services académiques et établissements publics nationaux.

**DU** : Diplôme Universitaire

**DIU** : Diplôme Interuniversitaire

**DGESIP** : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**ESPE** : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

**SIFAC** : Système d'information, financier, analytique et comptable

**CFVU** : Commission de la formation et de la vie universitaire

# ANNEXES

- **Annexe 1 : Bilan de la campagne d'emploi 2015**
- **Annexe 2 : Campagne d'emploi 2016**
- **Annexe 3 : Appels à projet Région 2015**
- **Annexe 4 : DU Médecine du Travail et Ergonomie**
- **Annexe 5 : DIU Thérapeutique Homéopathique**
- **Annexe 6 : DU Communication médicale scientifique**
- **Annexe 7 : Demande d'Habilitation à délivrer la capacité de Médecine et Biologie du Sport**
- **Annexe 8 : Demande d'Habilitation à délivrer la capacité de gérontologie**

## **ANNEXE 1 :**

- Bilan de la campagne d'emploi 2015

## I. Emplois pourvus suite aux décisions de campagne d'emplois 2015

### a. Bilan des postes ouverts aux différents concours ou à la mobilité interne et/ou Intra-académique

Récapitulatif des recrutements prévus dans le cadre de la campagne d'emplois 2015 par ouverture de concours ou mobilité interne et/ou intra académique et réalisation :

		Postes ouverts au concours en 2015	Postes pourvus réussite concours	Postes pourvus par des titulaires	Postes pourvus par des contractuels	Postes non pourvus
Filière Enseignants-chercheurs et assimilés	MCF	22	20		1	1
	PR	15	7		4	4
<b>Total EC</b>		<b>37</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Filière Enseignants du second degré	PRAG/PRCE (1ère et 2nde campagne)	14	11	1	2	
Filière ITRF	A	20	17	1		2*
	B	18	13		5	
	C	5	3		2	
Filière AENES	A					
	B	1			1	
	C	1			1	
Filière Bibliothèque	Conservateurs	1	1			
	Bibliothécaires	1	1			
	Bibliothécaires assistants spécialisés					
	Magasiniers	1	1			
<b>Total BIATSS</b>		<b>48</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL ouverture de postes</b>		<b>99</b>	<b>74</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>7</b>
<b>Mobilité interne ou Intra-académique</b>				<b>7</b>		

Sur les 99 emplois ouverts aux concours, le taux d'occupation s'élève à 93% (regroupant des postes pourvus suite à des réussites concours, pourvus par des contractuels ou encore des agents titulaires en poste ou repositionnés). Seuls 7 postes restent actuellement vacants.

\*A noter, 2 agents reçus concours catégorie A ITRF ont renoncé à leur concours.

Par ailleurs, les 7 postes à pourvoir par le biais de la mobilité Intra académique ou mobilité interne ont été pourvus par des agents titulaires de la fonction publique.

**b. Bilan des emplois validés dans le cadre d'un recrutement d'agents non titulaires**

La campagne d'emplois prévoyait par ailleurs des recrutements d'agents non titulaires dont voici le récapitulatif :

		Recrutements prévus	Recrutements effectués
BIATSS	A	11	10
	B	9	8
	C	4	3
<b>Total général</b>		<b>24</b>	<b>21</b>

Il y a ainsi 3 emplois qui ne sont pas encore pourvus (au 27/01/2016).

**II. Origine des recrutements : proportion des recrutements effectués en local (enseignants et enseignants-chercheurs)**

Recrutement en local d'enseignants-chercheurs		2012	2013	2014	2015	Cible 2017
<b>Maîtres de conférences</b>	Effectifs endo-recrutement	3	3	3	7	
	Nombre de postes pourvus	24	26	25	20	
	%	12,50%	11,54%	12,00%	35,00%	< 30%
<b>Professeurs des universités</b>	Effectifs endo-recrutement	4	5	8	5	
	Nombre de postes pourvus	12	9	9	7	
	%	33,33%	55,56%	88,89%	71,4%	< 52%
<b>Ensemble (MCF-PR)</b>	Effectifs endo-recrutement	7	8	11	12	
	Nombre de postes pourvus	36	35	34	27	
	%	19,44%	22,85%	32,35%	37,5%	

Pourcentage déterminé : Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend le nombre de pourvus de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.

La cible 2017 est celle qui a été déterminée dans le contrat quinquennal.

III. Origine des recrutements : proportion des recrutements effectués en local (BIATSS)

Filières	Catégories	2013			2014			2015			Données cumulées 2013 à 2015		
		Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%	Postes pourvus suite à réussite	Effectifs recrutement local	%	Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%	Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%
Filière ITRF	A	6	4	66,66	18	17	94,44	17	13	76,47	41	34	82,92
	B	7	7	100,00	13	13	100,00	13	11	84,62	33	31	93,93
	C	12	10	83,33	15	15	100,00	3	2	66,67	30	27	90,00
Filière AENES	A												
	B												
	C												
Filière Bibliothèque	Conservateurs	1	0	0,00				1	0	0,00	2	0	0,00
	Bibliothécaires							1	0	0,00	1	0	0,00
	Bibliothécaires assistants spécialisés	1	0	0,00	1	0	0				2	0	0,00
	Magasiniers	6	3	50,00	1	1	100,00	1	0	0,00	8	4	50,00
<b>Total BIATSS</b>		<b>33</b>	<b>24</b>	<b>56,41</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>95,83</b>	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>72,22</b>	<b>117</b>	<b>96</b>	<b>82,05</b>

**FOCUS Campagne d'emplois BIATSS (année 2015)**

Filières	Catégories	Nombre de postes pourvus suite à réussite concours	Nombre de personnes issues de l'URCA réussite concours		%
Filière ITRF	A	17	13		76,47
			Dont :		
			Ex – Titulaires (6)	Ex – contractuels (7)	
			Cat. A : 3 Cat. B : 3 Cat. C : 0	Cat. A : 7 Cat. B : 0 Cat. C : 0	
	B	13	11		84,62
			Dont :		
			Ex – Titulaires (2)	Ex – contractuels (9)	
			Cat. A : 0 Cat. B : 0 Cat. C : 2	Cat. A : 1 Cat. B : 6 Cat. C : 2	
	C	3	2		66,67
Dont :					
Ex – Titulaires (0)			Ex – contractuels (2)		
Cat. A : 0 Cat. B : 0 Cat. C : 0			Cat. A : 0 Cat. B : 0 Cat. C : 2		
Filière AENES	A				
	B				
	C				
Filière Bibliothèque	Conservateurs	1	0	0	0
	Bibliothécaires	1	0	0	0
	Bibliothécaires assistants spécialisés				
	Magasiniers	1	0	0	0
<b>Total BIATSS</b>		<b>36</b>	<b>26</b>		<b>72,22</b>

Parmi les 26 personnes de l'URCA lauréates des concours, 18 étaient des agents non titulaires contre 8 titulaires.

**Détail des mobilités : interne et intra-académique**

Type de mobilité	Filières	Catégories	Personnel URCA	Personnel extérieur
Mobilité Interne	Filière ITRF	ASI		1
		TECH	2	
		ADT	1	
	Filière AENES	SAENES	2	
Mobilité intra-académique	Filière médico-sociale	Assistante sociale		1
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5</b>	<b>2</b>

**IV. Focus sur les recrutements emplois scientifiques en emplois pourvus dans le cadre des postes ouverts à la titularisation**

BAP	Libellé BAP	Emploi type	Campagne d'emplois 2013	Campagne d'emplois 2014	Campagne d'emplois 2015
A	Science du vivant	Ingénieur en expérimentation et instrumentation biologiques	1	1	
		Ingénieur en biologie		1	
		Technicien en techniques de production et expérimentations végétales		2	
		Assistant en techniques biologiques			1
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	Ingénieur en techniques de sciences des matériaux / caractérisation		1	2
		Technicien en sciences des matériaux/caractérisation			1
		Préparateur en traitement des matériaux	1		
		Préparateur en sciences physiques et en chimie			1
		Technicien en sciences physiques et en chimie			1
		Ingénieur en analyse chimique	1		
C	Sciences de l'ingénieur instrumentation	Ingénieur en techniques expérimentales		1	
		Ingénieur en conception et développement en expérimentations		1	2
		Assistant en instrumentation scientifique et techniques expérimentales		1	1
		Technicien en instrumentation scientifique, expérimentation et mesure	1	1	1
		Technicien en fabrication mécanique	1	1	1
		Chef de projet ou expert en conception ou intégration d'instruments		1	
D	Sciences humaines et sociales	Ingénieur de recherche en traitement et analyse de bases de données	1		
		Ingénieur de recherche en traitement, analyse et représentation de l'information spatiale			
E	Informatique statistiques et calculs scientifiques	Chef de projet ou expert en développement et déploiement d'applications		1	
		Chef de projet ou expert en calcul scientifique	1		1
J	Gestion et pilotage	Chargé de la valorisation de la recherche			1
		Adjoint en gestion administrative	1	1	1
<b>Total</b>			<b>8</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

<b>Postes pourvus suite à réussite concours</b>	<b>33</b>	<b>48</b>	<b>36</b>
<b>%</b>	<b>24,24%</b>	<b>27,08%</b>	<b>41,67%</b>



## Campagne d'emplois

---

### Présentation du bilan de la campagne d'emplois 2015

Document support au CA du 26 février 2016



## Bilan de la campagne d'emplois 2015

---

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2015, des décisions ont été prises afin de répondre aux besoins de l'Université et ainsi de répondre aux besoins en emplois et en compétences.

Il s'agit ici de faire le bilan des recrutements prévus dans le cadre de cette campagne selon la répartition suivante :

- I. Bilan des postes ouverts aux différents concours ou à la mobilité interne et/ou intra-académique
- II. Bilan des emplois validés dans le cadre d'un recrutement d'agents non titulaires
- III. Origine des recrutements



# I. Bilan des emplois offerts aux différents concours ou à la mobilité interne et/ou intra-académique

	MCF	PR	Total EC	PRAG/PRCE (1ère et 2nde campagne)	Postes ouverts au concours en 2015	Postes pourvus par concours réussis	Postes pourvus par des titulaires	Postes pourvus par des contractuels	Postes non pourvus
<b>Filière Enseignants-chercheurs et assistants</b>									
MCF	22		20				1		1
PR		15	7				4		4
<b>Total EC</b>	<b>37</b>		<b>27</b>			<b>0</b>	<b>5</b>		<b>5</b>
<b>Filière Enseignants du second degré</b>									
PRAG/PRCE (1ère et 2nde campagne)				14	11		1	2	
<b>Filière ITRF</b>									
Catégorie A	20		17			1			2
Catégorie B	18		13				5		
Catégorie C	5		3				2		
<b>Filière AENES</b>									
Catégorie A	1						1		
Catégorie B	1						1		
Catégorie C									
<b>Filière Bibliothécaire</b>									
Conservateurs	1		1						
Bibliothécaires	1		1						
Bibliothécaires assistants spécialisés									
Magasinières	1		1						
<b>Total BIATSS</b>	<b>48</b>		<b>36</b>			<b>1</b>	<b>9</b>		<b>2</b>
<b>TOTAL ouverture de postes</b>	<b>99</b>		<b>74</b>			<b>2</b>	<b>16</b>		<b>7</b>
<b>Mobilités interne ou intra-académique</b>									<b>7</b>

## Remarques:

- **93% de taux d'occupation des postes**
  - 80,4% pourvus suite réussites concours
  - 17,4% pourvus par des contractuels
  - 2,2% pourvus par des titulaires
  - BIATSS : 1 poste pourvu par le même titulaire
  - ENS : 1 repositionnement d'un PRAG
- **7% de postes non pourvus**
  - Population BIATSS : agents renonçant aux concours
  - Chargé.e de contrat de recherche
  - Assistant.Le logisticien
- **Population Enseignants-Chercheurs :**
  - 3 postes au fil de l'eau vacants (PR)
  - 2 concours infructueux (1 PR ; 1 MCF)
- **CNU concernées :**
  - 16 / 69 : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
  - 19 : Sociologie, démographie
  - 64 : Biochimie et biologie moléculaire
  - 66 / 68 : Physiologie / Biologie des organismes
  - 74 / 16 : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- **100% de postes pourvus par mobilité interne et/ou intra-académique**

## II. Bilan des emplois validés dans le cadre d'un recrutement d'agents non titulaires

	Recrutements prévus	Recrutements effectués	% de réalisation
A	11	10	91%
B	9	8	89%
C	4	3	75%
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>88%</b>

- **Seuls 3 emplois restent à ce jour vacants ou en cours d'étude**
  - Ingénieur en maintenance et travaux immobiliers et/ou de la logistique
  - Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales
  - Opérateur logistique

### • Focus sur les fonctions recrutées

Données actualisées depuis la version de décembre 2015

Equivalents Catégorie Fonction Publique	Equivalent Grade	Fonction	Recrutements prévus	Recrutements effectués	
A	IGR	Ingénieur de Recherche en Biologie moléculaire	1	1	
		Ingénieur en biologie	1	1	
	IGE	Administrateur des systèmes d'information	1	1	
		Chargé de gestion adm et aide au pilotage	1	1	
		Ingénieur en maintenance et travaux immobiliers et/ou de la logistique	2	1	
		Ingénieur en technologie de la formation	1	1	
	ASI	Assistant en production et analyses de données	1	1	
		Chargé de la gestion financière et comptable	1	1	
		Développeur Intégrateur d'applications	1	1	
		Infirmière	1	1	
B	TECH	Technicien en gestion administrative	1	1	
		Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales	1	0	
	SAENES	Technicien des métiers de l'image et du son	1	1	
		Technicien en gestion administrative	2	2	
	C	ADT	Technicien en sciences de la vie et de la Terre, et biotechnologies	1	1
			Technicien logistique	1	1
		AD-JUNES	Gestionnaire de scolarité	2	2
			Opérateur logistique	1	0
			Préparateur en anatomie	1	1
			Gestionnaire de scolarité	2	2



### III. Origine des recrutements

- Proportion des recrutements effectués en local (enseignants et enseignants-chercheurs)

Recrutement en local d'enseignants-chercheurs		2012	2013	2014	2015	Cible 2017
<b>Maitres de conférences</b>						
Effectifs endo-recrutement		1	3	4	7	
Nombre de postes pourvus		24	26	25	20	
%		12,50%	11,54%	12,00%	35%	< 30%
<b>Professeurs des universités</b>						
Effectifs endo-recrutement		4	5	8	5	
Nombre de postes pourvus		12	9	9	7	
%		33,33%	55,56%	88,89%	71,4%	< 52%
<b>Ensemble (MCF-PR)</b>						
Effectifs endo-recrutement		7	8	11	12	
Nombre de postes pourvus		36	35	34	27	
%		19,44%	22,85%	32,35%	37,5%	

Pourcentage déterminé : Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend le nombre de postes pourvus de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.

\* La cible 2017 est celle qui a été déterminée dans le contrat quinquennal.



### III. Origine des recrutements

- Proportion des recrutements effectués en local (BIATSS)**

Fillères	Catégories	2013				2014				2015				Données cumulées 2013 à 2015			
		Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%	Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%	Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%	Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%	Postes pourvus suite à réussite concours	Effectifs recrutement local	%	
Fillière ITRF	A	6	4	66,66	18	17	94,44	17	13	76,47	41	34	82,92				
	B	7	7	100,00	13	13	100,00	13	11	84,62	13	31	93,83				
	C	12	10	83,33	15	15	100,00	3	2	66,67	30	27	90,00				
Fillière AENES	A																
	B																
	C																
Fillière Bibliothèque assistants spécialisés	Conservateurs	1	0	-				1	0	-	2	0	0,00				
	Bibliothécaires		0	-				1	0	-	1	0	0,00				
	Bibliothécaires assistants spécialisés	1			1	0	0				2	0	0,00				
Magasiniers		5	3	50,00	1	1	100,00	1	0	-	8	4	50,00				
		33	24	72,72	48	48	95,83	36	26	72,22	117	96	82,06				
	<b>Total BIATSS</b>																

Légende : Effectifs recrutement local => concerne des agents repus concours déjà présents à l'URCA (Titulaires/Contractuels)

- En 2015, 72% des postes ouverts au concours ont été pourvus par un recrutement local
- Taux d'occupation inférieur à celui de 2014 (95,83%) trouve également son origine par un recrutement plus important d'emplois scientifiques nécessitant des compétences spécifiques

## III. Origine des recrutements

- Détail recrutement local BIATSS

Filières	Catégories	Nombre de postes pourvus suite à réussite concours	Nombre de personnes issues de l'URCA (réussite concours)		%
			Ex - Titulaires (6)	Ex - contractuels (7)	
Filière ITRF	A	17	13		76,47
			Dont :		
			Ex - Titulaires (6)	Ex - contractuels (7)	
			Cat. A : 3 Cat. B : 3 Cat. C : 0	Cat. A : 7 Cat. B : 0 Cat. C : 0	
Filière AENES	B	13	11		84,62
			Dont :		
			Ex - Titulaires (2)	Ex - contractuels (9)	
			Cat. A : 0 Cat. B : 0 Cat. C : 2	Cat. A : 1 Cat. B : 6 Cat. C : 2	
Filière Bibliothèque	C	3	2		66,66
			Dont :		
			Ex - Titulaires	Ex - contractuels (2)	
			Cat. A : 0 Cat. B : 0 Cat. C : 0	Cat. A : 0 Cat. B : 0 Cat. C : 2	
A B C					
Conservateurs	1	0	0	0	0
Bibliothécaires	1	0	0	0	0
Bibliothécaires assistants spécialisés					
Magasinières	1	0	0	0	0
<b>Total BIATSS</b>		<b>36</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>72,22</b>

Le 17 février 2016 - Direction des Ressources Humaines

- Détail des mobilités : Interne et intra-académique

Type de mobilité	Filières	Catégories	Personnel URCA	Personnel extérieur
Mobilité interne	Filière ITRF	ASI		1
		TECH	2	
		ADT	1	
Mobilité Intra-académique	Filière AENES	SAENES	2	
		Filière médico-sociale	Assistante sociale	1
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5</b>	<b>2</b>

Sur les 36 postes pourvus suite à la réussite au concours :

- 50% réussite par des agents non titulaires de l'URCA (dépréciation)
- 22% réussite d'agents titulaires de l'URCA
- 28 % restant de personnel extérieur de l'URCA

Synthèse depuis 2013 des titularisations d'agents contractuels de l'URCA :

- E/EC : 15 titularisations d'agents contractuels
- BIATSS : 71 titularisations d'agents contractuels
- Soit + 86 titularisations



### III. Origine des recrutements

- Focus sur les recrutements emplois scientifiques – postes ouverts à la titularisation

BAP	Libellé BAP	Emploi type	Campagne d'emplois 2013	Campagne d'emplois 2014	Campagne d'emplois 2015	
A	Science du vivant	Ingénieur en expérimentation et instrumentation biologiques	1	1		
		Ingénieur en biologie		1		
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	Technicien en techniques de production et expérimentations végétales		2		
		Assistant en techniques biologiques			1	
		Ingénieur en techniques de sciences des matériaux / caractérisation		1		2
		Technicien en sciences des matériaux/caractérisation				1
		Préparateur en traitement des matériaux		1		
		Préparateur en sciences physiques et en chimie				1
		Technicien en sciences physiques et en chimie				1
		Ingénieur en analyse chimique		1		
		Ingénieur en analyse de biomolécules				1
		Ingénieur en techniques expérimentales			1	
C	Sciences de l'ingénieur Instrumentation	Ingénieur en conception et développement en expérimentations			2	
		Assistant en instrumentation scientifique et techniques expérimentales			1	
		Technicien en instrumentation scientifique, expérimentation et mesure		1		1
		Technicien en fabrication mécanique		1		1
D	Sciences humaines et sociales	Chef de projet ou expert en conception ou intégration d'instruments				
		Ingénieur de recherche en traitement et analyse de bases de données	1			
		Ingénieur de recherche en traitement, analyse et représentation de l'information spatiale				
E	Informatique statistiques et calculs scientifiques	Chef de projet ou expert en développement et déploiement d'applications		1		
		Chef de projet ou expert en calcul scientifique	1		1	
J	Gestion et pilotage	Adjoint en gestion administrative	1	1	1	
<b>Total</b>			<b>8</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	
Postes pourvus suite à réussite concours			33	48	36	
			24,24%	27,08%	41,67%	
			%			

## **ANNEXE 2 :**

- **Campagne d'emploi 2016**



## Campagne d'emplois 2016

---

### Présentation de la campagne d'emplois 2016 Orientations prises suite aux arbitrages du 21/01/2016

Document support au CA du 26 février 2016



# I. Population Enseignants-Chercheurs et Enseignants du second degré

## SAUVADET

Composantes Instituts - Ecoles Services centraux / communs	Département/Section	Corps actuel	Discipline	Validation	Corps retenu
CIEF	Lettres Modernes	PRCE	LETTRES MODERNES	Avis favorable	PRCE
IUT de Reims	Espagnol	PRAG	ESPAGNOL	Avis favorable	PRCE
UFR ODONTOLOGIE	Anglais	PRAG	ANGLAIS	Avis favorable	PRCE

## CHAIRES

Composantes Instituts - Ecoles Services centraux / communs	Unité de recherche	Norm de la chaire	Corps actuel	CNU	Validation	Corps retenu
IFTS	LISM	Fabrication additive	PRAG	60	Avis favorable	PR

## CAMPAGNE DU 2<sup>nd</sup> DEGRE

Composantes Instituts - Ecoles Services centraux / communs	Unité de recherche	Département/Se ction	Corps actuel	CNU	Discipline	Validation	Corps retenu
ESPE - Reims		SHS	PRCE		SCIENCE DE L'EDUCATION	Avis favorable	CPE
IUT de Reims - site de Reims		PEC	PRCE		GENIE MECANIQUE	Avis favorable	PRAG
UFR Droit et Science Politique (Reims et Troyes)		Droit public	PRCE		SCIENCE POLITIQUE	Avis favorable	PRAG
UFR Lettres et Sciences Humaines					ESPAGNOL	Avis favorable	PRAG
UFR Sciences Exactes et Naturelles			PRAG		ECONOMIE ET GESTION	Avis favorable	PRAG
UFR STAPS			PRCE		EPS	Avis favorable	PRCE



## II. Population BIATSS

### SAUVADET ET ASSIMILES SAUVADET

Composantes Instituts - Ecoles Services centraux / communs	Unité de recherche	Corps actuel	Corps demandé	BAP	Emploi type (REFERENS, RIME, REIME)	Description du poste (finalité du poste)	Validation
CUT		TECH	TECH	J	Adjoint en Gestion Administrative	Gestionnaire scolarité	Avis favorable
CUT		ADT	ADT	J	Adjoint en Gestion Administrative	Agent d'accueil	Avis favorable
ESPE - Châlons-en-Champagne		ADT	ADT	G	Opérateur logistique	Entretien des locaux, permanence d'accueil physique, aide aux espaces verts et blanchisseries	Avis favorable
ESPE - Reims		ADT	ADT	G	Opérateur logistique	Entretien des locaux, permanence d'accueil physique	Avis favorable
IUT de Reims		ADT	ADT	J	Adjoint en Gestion Administrative	Secrétariat du Département Relations Internationales	Avis favorable
IUT de Reims		ADT	TECH	C	Technicien en fabrication mécanique	Fabrication mécanique	Avis favorable
IUT de Reims		ADT	TECH	E	Technicien d'exploitation, de maintenance et de traitement des données	Informatique de proximité, réceptionner et installer le matériel, conseiller et assister les utilisateurs, signaler les incidents et procéder aux dépannages	Avis favorable

### EMPLOIS RESERVES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Composantes Instituts - Ecoles Services centraux / communs	Unité de recherche	Corps actuel	Corps demandé	BAP	Emploi type (REFERENS, RIME, REIME)	Description du poste (finalité du poste)	Validation
UFR Lettres et Sciences Humaines		ADT	ADT	J	Adjoint en Gestion Administrative	Gestionnaire scolarité	Avis favorable
UFR Pharmacie		ADJENES	ADT	J	Adjoint en Gestion Administrative	Gestionnaire scolarité	Avis favorable

## **ANNEXE 3 :**

- Appels à projet Région 2015

Compos.	Classement composante	Dépt	Titre	Porteur(s)	Thème	Date Ventil. années	Projets à valider		Projets éligibles		Prof. retenus et groupes	Budget MC			Validation de l'investissement			Validation du fonctionnement				
							Projets à valider	Projets éligibles	Total	Invest.		Fonct.	Région	URCA	Autres	Mé.	URCA	Autr.	Rég.	URCA	Autr.	Rég.
BU			Développer les ressources électroniques et la documentation de niveau Licence et faciliter leur accès à distance	Carine EL BEKRI-DINOIRD	2	9 mois	x	x				364,100	364,100	100,000	264,100		27	73	0			
ESPE	1	EAD	Autoformation à distance pour les compétences de bases des professionnels de l'enseignement et de la formation	Fabien EMPRIN	1	1 an	x	x				15,000	15,000	6,000	9,000		40	60	0			
ESPE	2	IMAHE	Développement d'une application permettant l'accessibilité de l'universitaire informatique du Centre de recherche-Musée aubois d'histoire de l'éducation	Yves Vernauil	2	6 mois	x	x				10,795	10,795	4,318	6,477		40	60	0			
IFTS			Acquisition de moyens d'analyses et de caractérisations de matériaux et de surfaces	Sébastien ALIX	1	1 an	x	x				69,981	69,981	41,989	27,992		60	40	0			
IUT RCC		GMP	TP Mécatismes	Philippe ESTOCQ	1	1 an	x	x				6,846	6,846	4,106	2,738		60	40	0			
IUT RCC		UP MENATIS	Captation et rediffusion en direct et en ligne de conférence et de reportage	Cyrl DE RUIZ	1	1 an	x	x				8,000	8,000	4,000	4,000		50	50	0			
IUTT		IUTT	Système automatisé d'auto-production de présentations Rich Media pour l'ensemble des formations de l'IUT de Troyes	David ANNEBROUQUE	1	1 an	x	x				20,000	20,000	12,000	8,000		60	40	0			
IUTT		GMP	Acquisition d'un système de prototypage rapide par coulée sous vide	Najib ESSOUNBOUJ	1	1 an	x	x				27,100	27,100	16,250	10,850		60	40	0			
IUTT		GEI	Equiperment de la salle de travaux pratiques en électronique	Frédéric NOLLET	1	1 an	x	x				55,649	55,649	33,389	22,260		60	40	0			
UFR DSP		M2 DCTEC	Rencontres avec des collectivités locales de la région	Jean-Claude NEMERY	1	Année 1	x	x				2,375	2,375	0,950	0,425	1,000	40	18	42			
UFR SEN		BB	Matériel pour l'extraction et l'analyse des acides nucléiques (ADN et ARN) adaptés aux enseignements professionnalisants de biologie moléculaire	Nicolas ETOUQUE	1	Année 2						2,375	2,375	0,950	0,425	1,000	40	18	42			
UFR SEN		C	Equipement de la salle d'analyses chimiques : chromatographie ionique	Murielle MUZZARD, Abdelhakel RAHJI	1	Année 3						7,125	7,125	2,850	3,275	3,000	40	18	42			
UFR SEN		BEA	Développement de la formation aux technologies des Energies Renouvelables du département EEA : vecteur énergétique hydrogène	Bruno ROBERT	1	3 ans	x	x				42,417	42,417	25,450	16,967		60	40	0			
UFR SEN		P	Acquisition de nouveaux travaux pratiques de la filière licence Physique - Chimie et de la filière CUPEE	Nicolas HORNY	1	1 an	x	x				82,580	82,580	49,550	33,030		60	40	0			

<b>239,536</b>	<b>400,573</b>	<b>392,270</b>	<b>161,037</b>	<b>0,000</b>	<b>290,002</b>	<b>1,000</b>
----------------	----------------	----------------	----------------	--------------	----------------	--------------

<b>792,843</b>	<b>417,948</b>	<b>17,375</b>	<b>238,536</b>	<b>161,037</b>	<b>0,000</b>	<b>9,425</b>	<b>1,000</b>
	<b>374,895</b>	<b>374,895</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>270,577</b>	<b>0,000</b>
	<b>792,843</b>	<b>392,270</b>	<b>239,536</b>	<b>161,037</b>	<b>0,000</b>	<b>280,002</b>	<b>1,000</b>

<b>Total</b>		<b>1</b>
<b>Total des projets éligibles (financements 2016)</b>		<b>2</b>
<b>Total</b>		

## **ANNEXE 4 :**

- DU Médecine du Travail et Ergonomie

**Dossier de demande d'habilitation à  
délivrer un Diplôme d'Université**

**Domaine de formation : MEDECINE**

**Intitulé du DU : Médecine du Travail et  
Ergonomie**

**Date :**

**Nom du fichier : M.....**

**Nom de la composante ou du service assurant la responsabilité du DU :**

## **1 - Fiche d'identité**

Composante(s) assurant la responsabilité administrative et pédagogique de la formation :

Faculté de Médecine de Reims (Médecine du Travail)

Composante(s) partenaire(s) : Société Marocaine de Médecine du Travail et d'Ergonomie

Médecine du Travail (Maroc) Casablanca, Pr LARAQUI HOSSINI Chakib El Houssine  
(PU-PH à titre étranger des universités françaises de médecine du travail et des risques professionnels ; *JORF N° 98/20* du 12 mai 1998)

Equipe de Physiologie et d'Ergonomie de l'Université de Picardie Amiens  
(Pr J.P. LIBERT, Pr V. BACH, Pr F. TELLIEZ, Pr S. DELANAUD)

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :

- cohabilitation :
- convention :
- autres : *préciser la nature*

Date et numéro d'enregistrement : **Réservé à l'administration**

Responsable de la formation : *un nom au maximum*

Nom, prénom	Qualité	CNU	Tél.	E-mail professionnel
DESCHAMPS Frédéric	PU-PH	4602	0326788933	frederic.deschamps@univ-reims.fr fdeschamps@chu-reims.fr

Responsable des parcours (si nécessaire) : *un nom au maximum par parcours*

Parcours	Nom, prénom	Qualité	CNU	Tél.	E-mail professionnel
1					
2					
3					
4					
5					

Date et avis du CFVU : **Réservé à l'administration**

Date et avis du CA : **Réservé à l'administration**

Création : **oui** (*razer la mention inutile*)

Si il s'agit d'un renouvellement, préciser ici les aménagements par rapport à l'existant :

DU créé à l'Université de Rennes mais non prorogé (cause départ en retraite de l'enseignant)

## **2-Présentation générale de la formation**

### **A - Généralités**

Enseignement destiné à la formation des Médecins du Travail étrangers et notamment aux marocains (pas d'accès aux Médecins Français).

### **B – Positionnement de la formation dans le contexte LMD**

Préciser ici si la formation est d'un niveau : maîtrise

- inférieur à L
- L (préciser l'année L1, L2, L3)
- M
- D

## **3-Description de la formation**

### **A - Généralités**

#### **> Historique :**

**Création à Reims d'un DU Initié par l'Université de Rennes.**

*S'il s'agit d'une création en préciser les raisons*

Le départ en retraite du Pr VERGER (Rennes) sans successeur immédiat risquait de mettre en péril la pérennité du D.U.

#### **> Positionnement :**

*Situer la mention dans le contexte de formation au niveau régional, national et international.*

Niveau International : participation à la formation des Médecins du Travail étrangers notamment Marocains validé par un diplôme d'université français.

#### **> Présentation synthétique :**

*Présenter ici l'organigramme de la formation et de ses différents parcours si nécessaire.*

Cours sur 2 années : 125 heures la 1<sup>ère</sup> année, 60 heures la 2<sup>ème</sup> année

Répartition sur .3 semaines de cours séparées dans l'année.

### **B – Objectifs Pédagogiques**

- Enseignement pratique : 20 h la 1<sup>ère</sup> année, 40 h la 2<sup>ème</sup> année
- stage en entreprise de 6 mois (service inter-entreprise)
- mémoire à soutenir à l'issue de la formation.

L'objectif de l'enseignement est de donner une formation de haut niveau permettant d'exercer la Médecine du Travail dans le pays d'origine ( Maroc) , et être capable de répondre aux objectifs fixés par la Médecine du Travail afin de préserver l'altération de la santé des salariés.

#### **> Connaissances :**

L'objectif de l'enseignement est de donner une formation de haut niveau permettant d'exercer la Médecine du Travail dans le pays d'origine

#### **> Compétences :**

Assimiler les connaissances théoriques et pratiques de l'enseignement

Etre capable de répondre aux objectifs fixés aux Médecins du Travail afin de prévenir l'altération de la Santé des salariés. (voir programme)

## **C – Dispositions réglementaires**

### **> Conditions d'admission**

L'admission est effectuée sur dossier impliquant deux pré requis :

- être Docteur en Médecine et de Nationalité Marocaine, les autres Médecins y compris Français étant exclus de cette formation pour raison réglementaire.

Réussite à l'examen écrit de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année (note de 10/20) deux sessions par an et soutenance d'un mémoire

### **> Modalités de contrôle des connaissances :**

- Assiduité notée sur 20, note > 10/20 pour se présenter à l'examen
- Examens : 2 sessions par an pour chaque année
- Examen de fin de 1<sup>ère</sup> année : 2 épreuves d'1 heure : pathologie professionnelle, matières autres que pathologie professionnelle et deux oraux (la moyenne est obligatoire pour l'admission en 2<sup>ème</sup> année)
- Examen de fin de 2<sup>ème</sup> année : 3 épreuves de 2 heures : pathologie professionnelle, hygiène, ergonomie, toxicologie, principes généraux, législation
- Admission : rédaction, soutenance d'un mémoire agréée par le responsable de l'enseignement Admissibilité : toute note < 6/20 est éliminatoire

. La 2<sup>ème</sup> session permet aux candidats (de première ou 2<sup>ème</sup> année) ayant échoué à la première session de composer

*Préciser ici:*

- les modalités de capitalisation des UE
- l'adaptation des modalités à la formation continue
- le diplôme final est délivré à l'issue de la réussite aux examens des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, et après la soutenance avec succès d'un mémoire (note supérieure ou égale à 10/20).
- le passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année est conditionné par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20, lors de la première session d'examen voire à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session d'examen la même année universitaire.

### **> Jurys**

*Préciser les modalités de constitution et de fonctionnement des différents jurys*

Le Jury est constitué de l'enseignement de la Faculté de Médecine de Reims et des enseignants Marocains et/ou des intervenants de l'Université de Picardie (Amiens) 3 membres du Jury sont requis.

### **> Droit de scolarité**

*Préciser les droits de scolarité*

Pour chaque séminaire, l'enseignant Français se déplace à Casablanca. Le billet d'avion et les frais de séjour sont à la charge de la Société Marocaine de Médecine du Travail et d'Ergonomie.

Le nombre d'inscrits annuels est de 120 étudiants : 60 en 1<sup>ère</sup> année, 60 en 2<sup>ème</sup> année.

Les frais de scolarité s'élèvent à 569 € 10 (préparation de cours, matériel informatique, enseignement, secrétariat)

## **ANNEXE 5 :**

- **DIU Thérapeutique Homéopathique**

# Diplôme Inter Universitaire

## DIU de THERAPEUTIQUE HOMEOPATHIQUE

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer l'utilisation de la thérapeutique homéopathique dans la pratique courante des médecins, des sages-femmes, des chirurgiens-dentistes, et des pharmaciens dans le respect des connaissances actuelles de la science.

Utiliser la thérapeutique homéopathique comme complément ou alternative de la thérapeutique allopathique.

Favoriser l'alliance thérapeutique et poser les bases de l'éducation thérapeutique du patient.

### Opportunités /Originalité

La Thérapeutique homéopathique permet une approche différente des pathologies.

Elle s'inscrit dans le quotidien de nombreux médecins : elle est efficace et présente un intérêt majeur de santé publique (Etude EPI3, Panorama du médecin du 01.04.2013).

Elle reste la principale prescription médicamenteuse en France et en Europe en dehors des Thérapeutiques allopathiques.

Elle est largement utilisée en automédication par les patients (56%, enquête IPSOS 2012), et reste confidentielle chez les soignants (94% des français soulignent le besoin d'intégrer la thérapeutique homéopathique dans la formation initiale des prescripteurs, enquête IPSOS 2012).

Dans le total respect des recommandations médicales actuelles (HAS), la thérapeutique homéopathique peut être une réponse utilisable seule ou en soins de support.

### EFFECTIFS

**Capacité d'accueil : 45 professionnels de santé (15 par Faculté)**

**Seuil d'ouverture : 21 professionnels (7 par Faculté)**

### PUBLIC CONCERNE

\* Médecins, étudiants en médecine ayant validé leur 6ème année, sages-femmes, chirurgiens dentistes, Médecins étrangers ayant validé le Doctorat dans leur pays d'origine

*« Souhaitant apprendre et intégrer la thérapeutique homéopathique dans leurs possibilités thérapeutiques »*

\* Pharmaciens, Etudiants en pharmacie ayant validé leur 6ème année.

*« Souhaitant approfondir leurs connaissances en homéopathie afin d'améliorer leurs compétences dans le conseil et la délivrance »*

\* Professionnels de santé salariés d'institutions et d'entreprises.

\* IDE, kinésithérapeutes DE, préparateurs en pharmacie (sous réserve de place) pourront assister aux cours et recevront une attestation de présence en fin d'année universitaire.

### MODALITES

Lieu : Facultés de Médecine de BREST, REIMS, LYON Sud.

Durée :

80 heures de Cours Magistraux ,40 heures de Travaux Dirigés,  
Douze 1/2 journées de stage chez le praticien pour les prescripteurs (2eme semestre des années universitaires 2016 - 2017 et 2017 - 2018)

Spécial 2eme année : rédaction d'un mémoire (100 heures) pour reconnaissance européenne du DIU.

Dates du DIU : 1<sup>ère</sup> année d'octobre 2016 à juin 2017, 2<sup>ème</sup> année d'octobre 2017 à mars 2018.  
3 sessions de 3 jours par année, 6 sessions au total, les jeudis, vendredis et samedis.

### COUT

Professionnels : 1300 € par an (hors Droits Universitaires)

Tarif étudiant : 400 € par an (hors Droits Universitaires)

Tarif institution et entreprises : 2000 euros par an (hors Droits Universitaires)

### EVALUATION

L'enseignement est validé par :

. Première année : une épreuve anonyme de 2 heures sur serveur informatique (SIDES) à la Faculté, avec une session 2 orale en cas de note inférieure à 10. Cette épreuve permet le passage en deuxième année.

. Deuxième année : épreuve anonyme de 2 heures sur serveur informatique à la Faculté (notée sur 10), une épreuve orale d'analyse d'une consultation médicale (notée sur 10) sur chaque site, la validation du mémoire (sur 4 cas cliniques).

Un pool de cas cliniques commun au trois sites sera utilisé par tirage au sort à l'oral. L'oral est organisé par l'équipe enseignante sur chaque site sur des critères communs.

Pour l'obtention du diplôme, sont requis : une note minimale de 10 sur 20 à l'écrit et à l'oral, une attestation de présence aux stages chez le praticien, une validation du mémoire. Les mémoires sont validés par l'équipe enseignante.

Une session 2 orale en cas de note inférieure à 10 est prévue sur site.

En cas d'empêchement majeur, un apprenant pourra reprendre sa formation en cours au niveau acquis sur 4 ans.

## METHODES PEDAGOGIQUES

L'enseignement est organisé sous forme de :  
6 séminaires de trois jours (jeudi, vendredi, samedi) de Cours Magistraux et Travaux Dirigés d'octobre 2016 à mars 2018 en visio-conférence sur chaque site

Contrôle des connaissances : mai ou juin 2017 (1<sup>ère</sup> année), mai ou juin 2018 (2<sup>ème</sup> année)

### **Equipe Pédagogique de la formation par UFR : UFR de Reims**

*Remplir le tableau ci-dessous pour les enseignants et enseignants-chercheurs et intervenants professionnels :*

Nom, qualité et spécialité des intervenants *	Composante d'appartenance ou établissement ou entreprise	Equipe de recherche de rattachement
Dr ALFASSA A. Médecin généraliste	Cabinet - Fismes	
Dr DEMONCEAUX A. Médecin généraliste	Cabinet - Reims	
Dr BLANC J. Médecin généraliste	Cabinet - Soissons	
Dr KARP J.C. Médecin généraliste	Cabinet - Troyes	
Dr BOUTHORS F. Médecin généraliste	Cabinet - Laon	
Dr LEDUC J.F. Médecin généraliste	Cabinet - St-Dizier	
Mme BOGGIO Sage femme	Cabinet - Nancy	
Dr DAVENNE-LOYE C. Médecin généraliste	Cabinet - Reims	
Pr VOUTQUENNE Enseignante chercheur	Faculté de Pharmacie Reims	

## **ANNEXE 6 :**

- **DU Communication médicale scientifique**

## **2-Présentation générale de la formation**

### **2.1. Analyse des besoins :**

Malgré un besoin et une demande sans cesse croissants, l'offre de formation en communication médicale scientifique est assez anecdotique en France. Les techniques de communication scientifique (orale ou écrite) sont très peu enseignées lors du cursus médical classique. À ce jour, un seul diplôme offrant cette formation spécifique est connu : le diplôme universitaire de communication médicale scientifique de l'université de Bordeaux 2.

Ce type formation constitue une aide précieuse pour tous ceux qui se destinent à la recherche scientifique ou à l'enseignement (chefs de cliniques assistants, assistants hospitaliers universitaires, doctorants, internes, ingénieurs de recherche...)

Tous les enseignants pressentis pour faire partie du comité pédagogique de ce présent diplôme universitaire sont impliqués dans l'enseignement de la communication médicale scientifique et/ou de la lecture critique d'articles à l'UFR de médecine ou au master Santé publique et Environnement du Nord-Est.

## **3-Description de la formation**

### **3.1. Objectifs**

Les objectifs de ce diplôme universitaire sont d'amener les étudiants à :

- Acquérir les bases de la communication médicale scientifique ;
- Se familiariser au style médical scientifique à l'écrit ;
- Connaître les principes et méthodes de lecture critique d'article médical scientifique ;
- S'approprier les outils de recherche documentaire, de veille informationnelle et bibliographique, de gestion et de présentation des informations pertinentes...
- Être capable de résumer et présenter (à l'oral comme à l'écrit) les résultats d'une recherche originale ;
- Connaître les étapes et les règles de publication dans une revue périodique scientifique ;

### **3.2. Positionnement (contexte local, régional, national, international)**

Pour la partie lecture critique d'article et rédaction d'un article original, ce diplôme constituera un approfondissement des enseignements prodigués en deuxième cycle d'études médicales sur la méthodologie et la pratique de la lecture critique d'article. Pour la partie « techniques de communication orale ou affichée (poster) », ce diplôme sera tout à fait novateur. Au niveau interrégional, le responsable de la formation (Dr Moustapha Dramé) est responsable de l'enseignement de la communication médicale scientifique (écrite et orale) au Master « Santé publique et Environnement » du Nord-Est depuis 2009, en remplacement du Pr. François Blanchard. Il est aussi responsable de l'UE « Épidémiologie, LCA, ECN » en FGSM3. Le Pr. Damien Jolly est responsable, entre autres, de l'enseignement de la LCA en FASM1 et FASM2 à l'UFR de médecine de Reims. Le Pr. Pierre Nazeyrollas participe activement depuis plusieurs années à ces enseignements.

**Remarque :** Si les autorités universitaires valident l'ouverture de ce diplôme, nous ferons les démarches nécessaires pour obtenir le label d'un organisme de développement professionnel continu (ODPC). En effet, le DPC est devenu une obligation légale (Décret n°2011-2116 du 30 décembre 2011) à laquelle est soumis annuellement tout professionnel de santé. La reconnaissance de ce DU comme validant pour le DPC serait un atout.

### **3.3. Conditions d'inscription**

Les candidats doivent fournir pour l'inscription :

- un curriculum vitae décrivant leurs parcours et expériences professionnelles ;
- une lettre de motivation ;
- un engagement à participer à toutes les sessions (sauf dérogation spécifique accordée par l'enseignant responsable de la formation) ;
- un engagement à accepter d'être enregistré sur un support audiovisuel pour les besoins pédagogiques.

Le dossier est adressé à l'enseignant responsable de la formation qui le soumet au comité pédagogique qui statuera sur la recevabilité ou non de la candidature. Ce comité pédagogique est composé de : Dr Moustapha Dramé, Pr Damien Joly, Pr Pierre Nazeyrollas, Pr François Blanchard, Pr Christine Binquet.

La capacité d'accueil est fixée à 25 étudiants maximum. Un minimum de 10 étudiants sera requis pour assurer les enseignements.

### 3.4. Profil des participants

La formation est ouverte aux titulaires d'un doctorat (médecine, pharmacie, odontologie, sciences...), aux doctorants, aux internes (de médecine, de pharmacie, ou de chirurgie dentaire), aux autres étudiants inscrits en troisième cycle d'une filière scientifique, aux ingénieurs de recherche, **aux professionnels paramédicaux**, etc. À la demande du candidat, et sur décision du comité pédagogique, une dérogation pourra être accordée à un candidat ne remplissant pas ces conditions.

Il est conseillé que les participants soient impliqués dans un travail de recherche (projet de recherche, thèse, mémoire...) ayant vocation à être communiqué (à l'écrit ou à l'oral) à la communauté scientifique.

Dans tous les cas, l'inscription au DU est subordonnée à l'avis favorable préalable de l'enseignant responsable de la formation, et à l'autorisation définitive du comité pédagogique.

### 3.5. Modalités de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances se fera en fin de formation et portera sur :

- une épreuve de lecture critique d'un article scientifique. **Par souci d'équité entre les étudiants l'épreuve de lecture d'article sera réalisée dans la même langue (anglais ou français) pour tous les étudiants ;**
- une épreuve de rédaction d'un résumé d'article scientifique ;
- une épreuve de conception d'un poster (en format électronique) à partir du résumé ;
- une épreuve de présentation orale de 10 minutes.

Chacune de ces épreuves est notée sur 20. Une note moyenne globale de 10 sur 20 est requise pour valider ce diplôme. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une quelconque de ces épreuves sera considérée comme éliminatoire.

Une seule session de vérification des connaissances sera organisée par an.

### 3.6. Composition du jury

Le jury sera composé des membres du comité pédagogique, **avec possibilité de l'élargir à d'autres enseignants titulaires (PU-PH ou MCU-PH de l'UFR de Médecine de Reims).**

### 3.7. Coût d'inscription : droits de scolarité licence auxquels s'ajoutent :

- **350 euros** pour un candidat en formation initiale ;
- **450 euros** pour un candidat en formation continue, non financée par une institution ;
- **1 700 euros** pour un candidat en formation continue, financée par une institution.

Ces coûts pédagogiques incluent les documents et matériels pédagogiques, **ainsi que la prise en charge d'intervenants extérieurs, les pauses café, et les repas de midi (au self du personnel du CHU).**

## **ANNEXE 7 :**

- **Demande d'Habilitation à délivrer la capacité de Médecine et Biologie du Sport**

**DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER  
LA CAPACITE DE :  
MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT**

**I – UNIVERSITE : Université de Reims**

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
PARIS XIII, UFR SMBH, Bobigny	
Université Paris VI	

**II – AVIS :**

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

**III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:**

**NOM :** Professeur François BOYER

**ADRESSE :** UFR Médecine Reims 51 Rue Cognacq Jay 51095 *Reims* Cedex

**N° de téléphone :** 03 26 78 85 97

**N° de fax :** 03 26 78 44 80

**E-Mail :** fboyer@chu-reims.fr

**Qualité :** PU-PH

**Coordonnateurs de chaque Université :**

Paris 6 : Stéphane HATEM, PU-PH

Paris 13 : Patricia THOREUX, PU-PH

Reims : François BOYER, PU-PH

## **IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :**

Cette demande d'habilitation à l'enseignement de la Capacité de Médecine du Sport est présentée conjointement par les Universités Paris 6, Reims et Paris 13, comme un renouvellement de l'habilitation précédente.

### **La capacité de médecine du sport des régions Champagne-Ardenne et Ile-de-France.**

Les enseignants, les responsables de modules et les coordonnateurs des trois universités sont tous, à des titres divers, impliqués dans l'un ou plusieurs des champs d'action de la médecine du sport :

- La prise en charge des pathologies induites par l'activité physique (traumatologie, déséquilibres neuro-endocriniens et métaboliques, pathologies cardiovasculaires et respiratoires, fatigue et surentraînement, ...etc.),
- L'orientation vers une activité physique adaptée à la pathologie (insuffisance coronarienne, sujet transplanté, diabète, obésité, ...etc.) et le suivi du réentraînement,
- Le suivi longitudinal de sportifs de haut niveau et élite, nationaux et régionaux,
- Le suivi médical et physiologique de sportifs pratiquant le sport de compétition au niveau local ou régional (centre médico-sportifs, plateaux médico-techniques, centres d'expertise hospitalo-universitaires ou d'établissements publics nationaux ou régionaux),
- Le suivi médical de terrain, à l'entraînement et en compétition (médecins de clubs ou d'équipes, médecins des équipes de France),
- La recherche appliquée aux activités physiques et sportives dans les domaines des sciences de la vie et des sciences humaines,
- L'organisation de la médecine du sport au sein du mouvement sportif (CNOSF, CROS Champagne – Ardenne et Ile-de-France, Fédérations sportives et ligues régionales),
- L'organisation régionale et départementale de la médecine du sport (DRJSCS, DDJS),
- La prévention et la lutte contre le dopage (AMPD et AFLD).

Ces responsabilités exercées sur le terrain et/ou dans les domaines administratif, médical et scientifique, contribuent à transmettre un savoir homogène dans les domaines de la physiologie, de la pathologie sportive, de la traumatologie du sport et de la médecine de terrain, indispensable à la formation du médecin du sport.

L'objectif de cet enseignement est en effet de donner une formation pratique aux médecins confrontés à la pratique des activités physiques et sportives :

- La pratique d'un examen médical, d'épreuves fonctionnelles destinées à :
  - orienter un consultant vers l'activité physique la mieux adaptée
  - contrôler l'aptitude à la pratique de sports à exigences médicales spécifiques (plongée, sport automobile, parachutisme, boxe, ....etc.)
  - poser éventuellement une contre-indication temporaire ou définitive,
- L'interprétation et la traduction en termes de conseils d'entraînement les résultats des tests et explorations fonctionnelles réalisés dans les services spécialisés,
- Le diagnostic et le traitement de macro ou microtraumatismes en rapport avec une activité physique et sportive, et le cas échéant l'orientation vers un confrère spécialisé dans un domaine traumatologique et prenant en compte le fait sportif,
- Le suivi longitudinal de sportifs pratiquant la compétition,
- La surveillance médicale des compétitions et le traitement initial des urgences de terrain,
- La protection de la santé physique et mentale des sportifs confrontés aux déséquilibres d'une pratique intensive (déséquilibres nutritionnels, dysentraînement et surentraînement, déséquilibres neuro-endocriniens et métaboliques, surcharges ostéo-articulaires et musculaires, troubles psychologiques, conduites dopantes) où à la perte du statut de sportif de haut niveau,
- La prévention sanitaire par la pratique des activités physiques (obésité, dyslipidémies, maladies cardio-vasculaires, cancer, ostéoporose...etc.)

## **V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :**

60 candidats pour l'ensemble des trois universités, dont 10 candidats à Reims.

## **VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :**

### **Enseignements**

L'enseignement théorique comprend 150 heures de cours, répartis en six modules :

- Module I : Physiologie et biologie du sport : métabolisme énergétique, adaptation des différentes fonctions à l'exercice musculaire, entraînement et fatigue, biométrie, adaptation à l'environnement, dopage
- Module II : Santé de l'adulte et de l'enfant sportifs, aspects médicaux de la pratique des sports
- Module III : Sports et états pathologiques,
- Module IV : Traumatologie du sport
- Module V : Médecine d'urgence et sports
- Module VI : Examen médical du sportif, épreuves d'aptitude, délivrance de certificats

L'enseignement est dispensé sous forme de quatre semaines bloquées, réparties dans l'année, de novembre à mai, une semaine par mois au plus, comprenant chacune entre 30 et 45 heures d'enseignement.

Ces semaines sont réparties entre les sites d'enseignement : une semaine Paris 6, une semaine Paris 13, une semaine Reims, une semaine Institut National des Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP).

<b>Thèmes enseignés</b>	<b>Volumes horaires</b>	<b>Nom et qualification des enseignants</b>
Physiologie et biologie du sport : métabolisme énergétique, adaptation des différentes fonctions à l'exercice musculaire, entraînement et fatigue, biométrie, adaptation à l'environnement, dopage	32 heures	LHUISSIER François - MCU-PH P13 RICHALET Jean-Paul – PU P13 GRONDIN Olivier – médecin AFLD VANDEWALLE Henry – médecin vacataire DUVALLET Alain – médecin vacataire
Santé de l'adulte et de l'enfant sportifs, aspects médicaux de la pratique des sports	25 heures	CARRE François – PU-PH Rennes 1 PAYCHA Frédéric – MCU-PH P6 MAITRE Carole – médecin INSEP ROUSSEAU Véronique – diététicienne INSEP BARIZIEN Nicolas – PH Foch MEROL Jean-Claude – PH Reims MAURAN Pierre – PU-PH Reims VESSELLE Benoît – PH Reims BERNARD – PU-PH Reims AMORETTI Richard – médecin vacataire UZAN Laurent – médecin vacataire MOURET Pierre – médecin vacataire

		OGET – médecin vacataire LEMOIGNE Christine– médecin vacataire PAILLER Dominique– médecin vacataire MEGRET Armand –médecin vacataire MONROCHE André – médecin vacataire
Sports et états pathologiques	20 heures	HATEM Stéphane – PU-PH P6 BOYER François – PU-PH Reims EYMARD Bruno – PU-PH P6 CIANGURA Cécile – PH Pitié-Salpêtrière LAVENZIANA Pierento - PH Pitié-Salpêtrière RIFLER - PH Pitié-Salpêtrière JEGOU Juliette– PH Châlons-en-Champagne
Traumatologie du sport	43 heures	THOREUX Patricia – PU-PH P13 ESCHARD Jean-Paul – PU-PH Reims DE LECLUSE Jacques – PH Saint-Maurice BESCH Sylvie – PH Saint-Maurice KHIAMI Frédéric – PH Pitié-Salpêtrière DUMONT Jean – MCMK Reims LEGOUX Patrick – médecin Ambroise Paré NGUYEN Stéphanie - médecin INSEP ROUSSEAU Didier – médecin INSEP THELEN Philippe – médecin INSEP POUX Dominique – médecin INSEP FEREY François-Xavier – MKDE INSEP TAMALET Bertrand – médecin FFF DJIAN Patrick – médecin vacataire NOGIER Alexis – médecin vacataire
Médecine d'urgence et sports	20 heures	VESSELLE Benoît – PH Reims FREY Alain – PH – médecin INSEP BERTHET Annie – MCU-PH Reims LE GARREC Sébastien – médecin INSEP LEON Alain– PU-PH Reims KLEIBER Jean-Charles – CCA Reims AVISSE Claude – PU-PH Reims MENSA Christophe – PH Reims SANDU Sebastian– PH Reims TALMUD Marc – médecin vacataire
Examen médical du sportif, épreuves d'aptitude, délivrance de certificats	10 heures	ENSARGUEIX Gilles – médecin ministère KAHN Jean-François – médecin vacataire BARRAULT Denys – médecin vacataire

### Formation pratique

Le candidat doit participer à un minimum de 40 demi-journées de consultations dans des centres ou services agréés, ou sur le terrain au côté du médecin responsable d'une organisation sportive, d'une équipe ou d'une Fédération.

Les différents types d'activités sont répartis en 6 catégories :

- A : Explorations fonctionnelles et cardiologie du sportif (6 demi-journées minimum)
- B : Consultations de l'appareil locomoteur du sportif (12 demi-journées minimum)
- C : Consultations de non contre-indication (4 demi-journées minimum)
- D : Consultations de prescription d'activité physique (2 demi-journées minimum)
- E : Encadrement de compétitions ou activités fédérales (3 demi-journées minimum)
- F : Participation a des congrès ou colloques de médecine ou traumatologie du sport

## **VII – SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.**

- Physiologie, Explorations Fonctionnelles et Médecine du sport – APHP, Avicenne – Pr Carole Planès
- Centre d’Investigation en Médecine du sport – APHP, Hôtel-Dieu – Pr Patricia Thoreux
- Cardiologie – APHP, Pitié-Salpêtrière – Pr Stéphane Hatem
- Nutrition – APHP, Pitié-Salpêtrière – Pr Opper
- Médecine Physique et réadaptation – APHP, Pitié-Salpêtrière – Pr Pradat-Diehl
- Chirurgie orthopédique et traumatologique – APHP, Pitié Salpêtrière – Pr Hugues Pascal Moussellar
- Service d’orthopédie et traumatologie – APHP, Ambroise Paré – Pr Hardy
- Cardiologie – CHU Reims – Pr Metz
- Explorations fonctionnelles des maladies respiratoires – CHU Reims – Pr G.Deslee
- Rééducation fonctionnelle et traumatologie – Hôpital National de Saint-Maurice – Dr De Lecluse
- Médecine Physique et de réadaptation – Hôpital Foch – Dr Nicolas Barizien
- Médecine du sport – Hôpital Inter-Communal de Poissy – Saint-Germain
- Centre de Médecine et d’Evaluations Sportives – Hôpital de Chaumont – Dr P.Petitfour
- Département médical – Institut National des Sports, de l’Expertise et de la Performance – Dr Alain Frey
- Centre Technique National du Football – Dr Bertrand Tamalet
- Centre National du Rugby
- Centre National des Sports de la Défense
- Fédération Française de Judo – Dr B.Vesselle
- Centre Régional d’Education Populaire et de Sport – Reims – Dr Jean-Michel COULON
- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale – Châlons-en-Champagne
- Centre de médecine du sport municipal et départemental – Nanterre – Dr Guérin
- Centre médico-sportif – Saint-Denis – Dr Avronsart
- Médecine Physique et de Réadaptation – CHU Reims – Pr F.BOYER – Dr B.VESSELLE
- Chirurgie Orthopédique et Traumatologique – CHU Reims - Dr C.MENSA
- Centre de formation du Stade de Reims de football Dr I.Giannetta

## **VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES**

### **1) Examen probatoire préalable à l’inscription (conformément aux dispositions de l’article 4 de l’arrêté du 29 avril 1988 relatif à la réglementation et liste des capacités de médecine)**

L’examen probatoire écrit se déroule à l’issue de la première semaine de cours organisée à Bobigny. Le programme de cet examen probatoire porte sur l’ensemble des cours de la semaine.

L’examen probatoire est validé si le candidat obtient une note supérieure  $\geq 10/20$ .

Cet examen probatoire est complété par un entretien avec un des enseignants de la capacité.

## **2) Modalités de validation des enseignements**

La validation des enseignements nécessite de valider chacun des 6 modules lors d'un examen écrit suivi d'un examen oral.

Deux sessions sont organisées pour chacune des deux parties :

- La première session en mai – juin
- La deuxième session en septembre - octobre

### **Examen écrit :**

Il comprend une épreuve de 30 minutes notée sur 20 pour chaque module.

Les candidats sont admis à l'oral pour les modules dans lesquels ils ont obtenu une note  $\geq 7/20$ .

Les modules dans lesquels le candidat a obtenu une note  $< 7/20$  peuvent être repassés à l'écrit de la 2<sup>ème</sup> session.

### **Examen oral :**

Une note sur 20 est attribuée au candidat dans chaque module qu'il est autorisé à présenter à l'oral.

Pour valider un module le candidat doit obtenir une note  $\geq 20/40$  à l'addition des notes de l'écrit et de l'oral du module (moyenne  $\geq 10/20$ ). Dans le cas contraire, il peut représenter le module en 2<sup>ème</sup> session. Il peut alors conserver sa note d'écrit de la 1<sup>ère</sup> session si celle-ci est  $\geq 10/20$ .

Pour valider l'ensemble de la Capacité, le candidat doit valider chaque module, et valider les 40 demi-journées de stages (cf ci-dessous).

En cas de non-validation de la Capacité lors de la première inscription dans le diplôme, une deuxième inscription est autorisée. Le candidat conserve alors pendant une année le bénéfice de ses notes  $\geq 10/20$  (Modules entièrement validés, ou bien note de l'examen écrit  $\geq 10/20$ . Les notes d'oral ne sont pas conservées pour les modules non validés.)

## **3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)**

Le candidat doit participer à un minimum de 40 demi-journées de consultations dans des centres ou services agréés, ou sur le terrain au côté du médecin responsable d'une organisation sportive, d'une équipe ou d'une Fédération.

Un carnet de stage est fourni au candidat. Chaque demi-journée doit être validée par le médecin responsable encadrant sur un tableau, précisant les nom/lieu/date de la consultation, la catégorie de stage validée (A à F, cf chapitre VI) et une description succincte des actes vus en consultation, et comportant les signature et tampon du médecin responsable encadrant le candidat.

Lorsque les 40 demi-journées sont validées, le candidat envoie son carnet de stage complété au responsable de la capacité qui valide alors sa formation pratique.

## **ANNEXE 8 :**

- **Demande d'Habilitation à délivrer la capacité de G rontologie**

# **DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE GERONTOLOGIE**

## **I – UNIVERSITE : REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE – UFR MEDECINE**

**(Préciser les UFR concernées)**

Le diplôme de la Capacité de Gériatrie est organisé dans l'interrégion Grand Est en collaboration et coordination entre les facultés de médecine de Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg.

## **II – AVIS :**

- du ou des conseils des UFR
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration

## **III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT:**

**NOM : Docteur Rachid MAHMOUDI**

**ADRESSE : Service de Médecine Interne et Gériatrie Algué  
Hôpital Maison Blanche  
45 rue Cognacq Jay  
51092 REIMS Cedex**

**N° de téléphone : 03.26.83.23.41**

**N° de fax : 03.26.78.44.05**

**E-Mail : rmahmoudi@chu-reims.fr**

**Qualité : P.H. chargé d'enseignement MD, PHD**

## **IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :**

Le vieillissement démographique en France et en Europe est à l'origine d'une augmentation croissante des besoins médicaux des personnes âgées. Une formation à la Gériatrie des Médecins en est le corollaire indispensable d'autant plus que les besoins vont encore augmenter dans les années à venir.

Ces besoins vont encore augmenter dans la partie Champagne Ardenne de la région Grand-Est où la population vieillie plus vite que la moyenne nationale.

La Capacité de Gériatrie répond à ces besoins. Elle apporte un enseignement actualisé sur les aspects médicaux, médico-sociaux et psycho-gériatriques de la pathologie des personnes âgées et fournit à l'étudiant un Corpus de savoir théorique et des méthodes pour l'accès au savoir-faire Gériatrie, tant pour le diagnostic que pour la prise en charge thérapeutique et médicamenteuse et non-médicamenteuse. Celle-ci porte aussi bien sur le diagnostic des pathologies du sujet âgé et leur thérapeutique telles les maladies neuro-dégénératives par exemple, la prévention de la perte d'autonomie et la gestion du handicap la gestion de la douleur et l'accompagnement en phase terminale.

De même, acquérir des connaissances et du savoir-faire de la prise en charge des problèmes médico-sociaux et médico-psychologiques associés au grand âge et pouvoir évaluer et coordonner la prise en charge globale d'un malade âgé fait partie intégrante d'une formation à la Gériatrie.

Cet enseignement s'adresse donc aux Médecins Généralistes désireux de compléter leur formation dans le domaine de la Gériatrie et de la Gériatrie dans toutes ses composantes, en attendant son remplacement par un nouvel enseignement lorsque la Capacité de Gériatrie disparaîtra.

Cette Capacité s'adresse aussi :

Aux médecins susceptibles d'assurer certaines fonctions :

- aux Médecins désirant se présenter au concours de Praticien Hospitalier de Médecine Polyvalente Gériatrie et susceptibles d'exercer à temps partiel ou temps plein en milieu hospitalier (services ou unités de court séjour, services de soins de suite et réadaptation, unités de soins de longue durée) ou dans des structures alternatives à l'hospitalisation,
- de Médecin coordonnateur d'EHPAD (conformément à l'arrêté du 26 avril 1999),
- aux Médecins évaluateurs de la dépendance dans le cadre d'une équipe médico-sociale des Conseils Généraux chargés de l'APA,
- aux Médecins chargés du contrôle médical des organismes sociaux ou d'assurance pour leur population âgée,
- aux Médecins coordonnateurs de réseaux Gériatriques.

## **V - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE**

Ces dernières années, les effectifs étaient de l'ordre d'une quinzaine d'étudiants. La tendance est à l'augmentation. 15 à 20 étudiants est un nombre optimal. Néanmoins, en cas de demande accrue, ce nombre peut être revu à la hausse sans dépasser 30 étudiants par an.

## **VI. – INSCRIPTIONS**

Peuvent être admis à s'inscrire en vue de la Capacité de Gériatrie d'une part les étudiants en Médecine français ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales, d'autre part les titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats.

## **VII. - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Ce diplôme s'effectue sur deux ans et comprend un enseignement théorique, un enseignement pratique et la rédaction d'un mémoire présenté à l'issue de la deuxième année d'inscription.

## **L'enseignement théorique**

L'enseignement théorique est organisé en collaboration avec les Facultés de Médecine de BESANCON (Responsable : Professeur Régis AUBRY), de DIJON (Responsables : Professeur Patrick MANCKOUNDIA et Professeur Pierre JOUANNY), de NANCY (Professeurs Athanase BENETOS et Christine PERRET-GUILLAUME), et de REIMS (Docteur Rachid MAHMOUDI, Professeur Jean-Luc NOVELLA et Professeur François BLANCHARD).

L'enseignement dure deux ans et comprend 120 heures de cours réparties en 6 à 9 séminaires chaque année organisés conjointement avec les Universités de Besançon, Dijon, Nancy et Reims. Les séminaires durent deux jours et ont lieu alternativement dans chacune des villes universitaires.

La présence à ces séminaires est obligatoire. Un relevé des présences sera effectué.

L'enseignement théorique est délivré à la Faculté de Médecine de Strasbourg par des cours hebdomadaires. Le programme des cours porte sur six modules :

- Un module de gérontologie fondamentale : données de bases fondamentales : le vieillissement
- Un module de Gérontologie Sociale : vieillissement et société
- Un module de psychologie et psychiatrie de la personne âgée
- Un module de pathologie : pathologie d'organe et pathologie associée
- Un module de pharmacologie et thérapeutique en Gérontologie
- Un module de Coordination médicale des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) et des réseaux de soins gérontologiques

Et suit les objectifs qui ont été proposés par le Collège National des Enseignants de Gériatrie.

## **VIII. - STAGES PRATIQUES :**

80 demi-journées de stages sont à effectuer pendant les 2 années de la Capacité.

Le contenu et la répartition des stages sont confiés à chaque responsable de Capacité, en respectant les principes suivants :

- les stages doivent permettre de découvrir une palette complète des filières et réseaux de prise en charge des personnes âgées, en insistant sur ce que le candidat ne pratique pas lui-même,
- les stages sont effectués dans des lieux validés par le responsable, sous la conduite d'un maître de stage. Une liste des terrains habilités est tenue et actualisée dans chaque région,
- occasionnellement, un autre stage peut être validé s'il correspond à un intérêt particulier : service du Conseil Général pour l'APA, établissement pour handicapés adultes vieillissants, MAIA, ...

Les lieux de stages validant sont regroupés sur la fiche annexe.

La plupart des stages sont en Champagne Ardenne. Dans le cadre de l'enseignement conjoint avec les Facultés de Besançon, Dijon, Nancy et Strasbourg, les stages validant en Bourgogne, en Franche Comté, en Alsace et en Lorraine, sont reconnus validant pour les étudiants inscrits à la Faculté de Médecine de Reims.

Il est possible d'effectuer des stages en dehors de ces 4 régions, en fonction du projet gériatrique de chaque candidat. L'accord du coordonnateur de la Capacité de Gériatrie sur la région est requis au préalable.

De même, un stage plus éloigné ou à l'étranger est possible, après accord du responsable de la Capacité et contact avec le futur correspondant qui encadrera le stagiaire.

Il est recommandé d'envisager dès le début de la Capacité pour chaque candidat, son programme individuel concernant ses stages afin que chaque institution puisse accueillir le stagiaire dans les meilleures conditions. Par ailleurs, cela permet en accord avec le coordonnateur local de voir si les stages choisis amènent à une diversité suffisante, tout en sachant qu'il est préférable de réaliser sur chaque terrain de stage une dizaine de demi-journées afin de pouvoir s'impliquer au maximum dans le fonctionnement de la structure concernée.

La répartition des demi-journées de stages est à définir en accord avec le coordonnateur local, le maître de stage et le stagiaire ...

Par ailleurs, ces stages sont souvent l'occasion d'envisager un travail de mémoire avec le maître de stage considéré.

## IX – LE MEMOIRE

### Mémoire

#### Le sujet de mémoire

Tout sujet est acceptable dès lors qu'il traite de gérontologie : Problème médical, social, de Santé Publique ou psycho-gériatrique. La réalisation d'un travail original est souhaitée.

Il est conseillé au candidat de trouver un sujet qui ait un intérêt pour son exercice professionnel ou pour lequel il a un goût particulier.

Le sujet de mémoire peut être élaboré avec un des responsables des stages pratiques effectués ou avec toute autre personne impliquée en Gériatrie ou en Gérontologie. Un tuteur pourra être désigné pour l'élaboration de ce mémoire (responsable de stage ou enseignant de la Capacité). Le sujet doit être validé par le coordonnateur de l'enseignement ou une personne dûment déléguée par celui-ci.

#### La forme du mémoire

Le mémoire permet au candidat de faire le point sur une question mais également de communiquer le résultat de son travail. Ainsi, dans l'idéal, chaque travail doit être réalisé dans l'objectif d'une publication.

Qu'il s'agisse d'un mémoire ou d'un article, chaque travail doit comprendre impérativement une bibliographie référencée, libellée selon les règles les plus communément admises.

A titre d'exemple, des travaux originaux comportant un recueil de données et une étude particulière doivent être réalisés suivant le plan classique :

- introduction,
- état de la question,
- hypothèse du but du travail,
- population étudiée,
- méthode,
- résultats,
- discussion,
- conclusion,
- références

Un travail sur une institution comprendrait :

- description de l'institution ou de l'action médico-sociale
- historique
- objectifs officiels et but du règlement intérieur éventuel,
- description et analyse du fonctionnement, implication des acteurs du réseau,
- analyse systémique,
- comparaison avec des institutions similaires,
- évaluation,
- perspectives d'évolution
- références

## **X - MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES**

Ces modalités de contrôle des connaissances sont communes aux cinq facultés de médecine des universitaires de l'interrégion Grand Est : **Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg.**

### **A. L'EXAMEN PROBATOIRE A L'INSCRIPTION**

Il se déroule en deux temps un examen probatoire et un entretien.

Il a lieu au début de l'année Universitaire.

Il comporte une épreuve écrite d'une heure à une heure trente organisée au niveau de chaque faculté selon les modalités locales.

Les thèmes portent sur les problèmes habituels de médecine générale dans les aspects cliniques, diagnostiques, thérapeutiques et conséquences sociales, orientés vers la prise en charge des personnes âgées.

Les dispenses du probatoire sont très rares. Elles peuvent dans certains cas être données par le Coordonnateur de l'Enseignement à :

- des Docteurs en Médecine justifiant d'au moins 3 années d'activités professionnelles à temps plein en Gériatrie,
- des médecins ayant réussi le concours de Praticien Hospitalier dans une autre discipline que le gériatrie,
- des médecins ayant soutenu un diplôme de gérontologie (par exemple de médecin coordonnateur).

L'entretien est destiné à apprécier :

- Les formations antérieures et le passé professionnel du candidat,
- l'engagement gériatrique du candidat et sa motivation,
- ses possibilités et ses disponibilités afin de vérifier la compatibilité de l'enseignement avec ses activités professionnelles pour les deux années que dure la formation.
- Les projets gériatriques du candidat.

L'entretien se passe avec le coordonnateur de la Capacité ou un autre enseignant de rang A pour la Gériatrie.

## **B. VALIDATION DE LA CAPACITE DE GERIATRIE**

**1. Présence aux enseignements obligatoire** quelle qu'en soit la forme : cours dans la ville de faculté, regroupements inter-facultés, journées de formation de la S.G.E., etc ... Une liste de présence doit être émarginée.

### **2. Validation des stages**

La validation des stages repose :

\* sur une évaluation du maître de stage concernant l'assiduité du candidat, son activité pendant le stage et l'acquisition des objectifs définis au début du stage.

\* Sur un rapport rédigé par le candidat avec un résumé écrit des activités pendant le stage et du bénéfice retiré de ce stage et/ou un carnet de stage.

Ces rapports ou carnets devront être adressés au coordonnateur local.

### **3. Examen écrit**

Une épreuve écrite est organisée en fin de 2<sup>ème</sup> année.

*Programme :*

Le programme pour cette épreuve porte sur l'ensemble des enseignements délivrés pendant les 2 années, sur l'ensemble du programme national de la Capacité de Gériologie et sur les enseignements délivrés au cours des séminaires spécifiques obligatoires pour l'enseignement.

*Modalités pratiques*

Cette épreuve finale dure 4 heures et comporte 2 cas cliniques d'une durée de 2 heures. L'épreuve se déroule simultanément dans les 5 universités de l'inter région (Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg).

Les cas cliniques proviennent de 2 universités différentes avec rotation d'une année sur l'autre.

Les corrections sont transversales, inter-universitaires, entre les enseignants responsables de l'enseignement. Pour les cas litigieux, une double correction pourra être demandée.

En cas d'échec, une épreuve de rattrapage est organisée après l'été, au moins deux semaines avant la date prévue de soutenance du mémoire.

L'échec à l'examen écrit de fin de 2<sup>ème</sup> année interdit au candidat de soutenir son mémoire et de se présenter à l'examen oral.

Un examen « blanc » en fin de première année ou une évaluation continue des connaissances peuvent être organisés selon des modalités locales propres à chaque faculté. Toutefois en aucun cas la note obtenue à ces examens intermédiaires ne pourra conditionner le passage de la première à la deuxième année d'enseignement de la Capacité. Les notes obtenues à cet examen blanc, ne peuvent en aucun cas être transférées vers l'examen final.

### **4. Examen oral**

Une épreuve orale pour chaque candidat se déroule à la fin de la deuxième année. Elle comporte deux parties. La soutenance du mémoire et la réponse à une question.

Le jury est présidé par un enseignant universitaire de gériatrie.

*Le mémoire*

Le mémoire est soutenu par le candidat devant un jury.

Le jury est présidé par un enseignant universitaire de gériatrie.

Le travail du mémoire devra être adressé aux membres du jury au plus tard 15 jours avant la date de soutenance.

Si le mémoire n'est pas recevable, il est proposé deux réponses :

- un complément ou une rectification rapide si cela paraît possible et suffisant, auquel cas le candidat doit remettre le nouveau document avant le 1<sup>er</sup> décembre pour une nouvelle soutenance au cours de la même année civile,
- une réécriture complète auquel cas, il doit prendre une nouvelle inscription universitaire pour être autorisé à présenter le complément d'examen.

#### *La question*

La question porte sur la résolution d'un cas clinique de gériatrie ou sur une question de gérontologie sociale et fondamentale.

La note peut-être pondérée par les résultats obtenus lors de contrôle continu dans les villes qui ont mis en place ce système d'évaluation intermédiaire.

### **XI – DELIVRANCE DU DIPLOME**

Pour obtenir la Capacité de Gériatrie, le candidat doit valider :

- L'examen écrit inter-faculté,
- Les stages et leur intérêt,
- Le mémoire,
- L'examen oral

Les trois derniers éléments peuvent permettre un jugement équilibré, à la discrétion du jury.

Ces conditions doivent être satisfaites dans l'idéal avant la fin de la deuxième année universitaire d'inscription. Il est possible cependant, avec l'accord du coordonnateur de l'enseignement, de prendre une troisième inscription en capacité lorsque le candidat n'a pas pu soutenir l'ensemble des exigences demandées.

## **ANNEXE I**

### **EQUIPE PEDAGOGIQUE**

**Noms et qualification des enseignants :**

⇒ **Docteur Rachid MAHMOUDI**

MD, PHD, Université de Reims, Qualifié en Gériatrie

RSI Adjoint Service Médecine Interne et Gériatrie Aiguë, CHU de Reims

Responsable de l'enseignement

⇒ **Professeur Jean-Luc NOVELLA**

Professeur de Gériatrie, DESC de Gériatrie

Chef du Service de Médecine Interne et Gériatrie au CHU de Reims

Praticien Hospitalier, Service de Médecine Interne et Gériatrie Clinique (HDJ et CMRR) de Reims

⇒ **Professeur François BLANCHARD**

Professeur de Santé Publique, Université de Reims, Qualifié en Médecine Interne

Service Médecine Interne et Gériatrie Clinique, CHU de Reims

⇒ **Professeur Joël ANKRI**

Professeur de Gériatrie, Praticien Hospitalier

Service de Gériatrie Hospitalière

Hôpital Sainte Perine – APHP Paris

⇒ **Professeur François BOYER**

Qualification en Médecine Physique, Réadaptation et Rééducation Fonctionnelle

Praticien Hospitalier – Service Médecine Physique Neurologique Traumatologique – Hôpital Sébastopol CHU Reims

⇒ **Docteur Anne DEBART**

Praticien Hospitalier, Consultation Gériatrique – CHU de Reims/Hôpital Sébastopol

⇒ **Docteur Mylène KACK**

Qualification en Gériatrie

Praticien Hospitalier, Hôpital Auban Moët d'EPERNAY

⇒ **Madame Isabella MORRONE**

Maître de Conférence Associé à temps partiel

Neuropsychologue, CMRR, CHU de Reims

⇒ **Docteur Laurie-Anne BERTHOLON-MARQUES**

Praticien Hospitalier, Service de Médecine Interne et Gériatrie Aiguë, CHU de Reims

⇒ **Docteur Christelle TASSOT**

Praticien Hospitalier, Service de Gériatrie, CH de Charleville-Mézières

## ANNEXE II

### LISTE DES STAGES

#### Marne

##### **Reims**

- ➔ Service de Médecine Interne et Gériatrie Aiguë, C.H.U. de Reims  
Professeur NOVELLA Jean-Luc – Professeur François BLANCHARD – Docteur MAHMOUDI Rachid
- ➔ Consultation Mémoire C.H.U. de Reims – Professeur Jean-Luc NOVELLA - Professeur BLANCHARD François – Professeur BAKCHINE Serge – Docteur MAHMOUDI Rachid
- ➔ Service de Neurologie, C.H.U. de Reims – Professeur BAKCHINE Serge
- ➔ Service Médecine Palliative et Soins de Supports – Hôpital Sébastopol – CHU Reims – Docteur Daniela SIMON
- ➔ SSR spécialisé « Gériatrique » - Hôpital Sébastopol – CHU Reims – Docteur Anne DEBART
- ➔ Service de Psychiatrie Adultes – CHU Reims – Professeur KALADJIAN Arthur
- ➔ Long séjour et Maison de Retraite Marguerite Rousselet – C.H.U. de Reims – Docteur MUNSCH Frédéric
- ➔ Long séjour et Maison de Retraite Wilson – C.H.U. de Reims – Docteur WALTERSPIELER Sara
- ➔ Long séjour et Maison de Retraite Roederer – C.H.U. de Reims - Docteur NOVELLA-GARRON Sophie
- ➔ Long séjour et Maison de Retraite Roux – C.H.U. de Reims - Docteur ACHOURI Bahidja
- ➔ Service de Rééducation et Soins de Suite – Clinique des Bleuets – Reims – Docteur GUIARD Rémi
- ➔ Equipe Mobile d'Intervention Gériatrique (EMIG) – CHU de Reims – Docteur Camélia ACSENTE
- ➔ Réseau Gériatrique de Champagne-Ardenne (REGECA) – Clinique de Champagne de Reims – Docteur Nathalie PEUGNET
- ➔ Service d'Hospitalisation à Domicile Croix-Rouge Reims – Docteur Frédéric PETRON
- ➔ Service de Soins à Domicile des Personnes Agées Croix Rouge – Reims – Mme ESCOLIER
- ➔ Office Rémois des Retraités et Personnes Agées (ORPPA) Reims – Mme Laurie DELAISSE
- ➔ Coordination des Foyers Logements Rémois – 25, rue du Jard à Reims – Mme MAHUET Martine
- ➔ CLIC de Reims – Mme Laurie DELAISSE
- ➔ MAIA de Reims – M. Marc THOMAS

##### **Epernay**

- ➔ Hospitalisation de Longue Durée et Maison de Retraite Sainte-Marthe – Epernay – Docteur Céline LISS
- ➔ Service Court Séjour Gériatrique – Hôpital Auban Moët Epernay – Docteur Mylène KACK
- ➔ Consultation mémoire – Pôle d'évaluation gériatrique – Hôpital Auban Moët Epernay – Docteur Annie PARENT

##### **Châlons en Champagne**

- ➔ Service de Soins de Longue Durée – C.H. de Châlons en Champagne – Docteur Sylvie RIETHMULLER-GEOFFROY Sylvie et Docteur Etienne CHARBAUT
- ➔ Service de Médecine Interne et Gériatrie – C.H. de Châlons en Champagne – Docteur Sylvie JOUFFROY-RIETHMULLER
- ➔ Consultation mémoire C.H. de Châlons en Champagne – Docteur Guillaume BERTHIER
- ➔ EPSDM C.H. de Châlons en Champagne – Docteur Laurence ROSTOWSKI
- ➔ Equipe Mobile de Soins Palliatifs – C.H. de Châlons en Champagne – Docteur STOEDKEL-GANDJI Fariba

##### **Fismes**

- ➔ CLIC de Fismes – Mme Odile COUSIN
- ➔ Hôpital Local de Fismes et USLD – Docteur Marie-Thérèse DELHORBE

## Ardennes

### **Charleville-Mézières**

- ➔ Service de Réadaptation et Soins de Suite – Soins de Longue Durée – C.H. de Charleville-Mézières – Docteur Abdelouahab BENHAMZA
- ➔ Service de Long Séjour – C.H. de Charleville-Mézières – Docteur Malika BERKANE
- ➔ Service de Médecine Gériatrique, Court Séjour – C.H. de Charleville-Mézières – Docteur Christelle TASSOT – Docteur Laure VIX
- ➔ Equipe Mobile de Gériatrie – C.H.G. de Charleville-Mézières – Docteur Christelle TASSOT
- ➔ Réseau ARD'HUINE AGE – Mme Catherine ROMAND VIEUX MAIRE
- ➔ Consultation mémoire – Service de Gériatrie Aiguë – C.H. Manchester – Docteur SOUBEYRAND François

### **Sedan**

- ➔ Service de Gériatrie – C.H. de Sedan – Docteur Marie-Paule PONCELET-GOCHARD
- ➔ Equipe Mobile de Gériatrie – C.H. de Sedan – Docteur Ana DANALACHE

### **Aube**

#### **Bar-sur-Aube**

- ➔ Service d'Hospitalisation de Longue Durée et Maison de Retraite – C.H. de Bar-sur-Aube – Docteur .....

### **Troyes**

- ➔ Service de Médecine Gériatrique – C.H. Troyes – Docteur COLLART Michèle – Docteur Rowayda AWAD
- ➔ Hôpital de Jour Gériatrique et Consultation Mémoire – C.H. Troyes – Docteur Luise BAURIELD
- ➔ Service de Soins de Suite et Réadaptation – C.H. Troyes – Docteur Christian JACQUES
- ➔ Service Hospitalisation à Domicile – Troyes – Docteur Michelle DRIEUX
- ➔ Equipe Mobile de Gériatrie – C.H. de Troyes – Docteur Elodie REGNIER
- ➔ Equipe de Soins Palliatifs – C.H. de Troyes – Docteur Christian GALLOPIN

### **Haute-Marne**

#### **Chaumont**

- ➔ Service Long Séjour Gériatrique – C.H. de Chaumont – Docteur Yolande LOURDEL
- ➔ Service de Psycho-Gériatrie – C.H. de Chaumont – Docteur Astrid DUMONTIER

### **Bourbonne les Bains**

- ➔ Service Gériatrie – C.H. de Bourbonne les Bains – Docteur Philippe ESCUDIER

### **Langres**

Service de Gériatrie – Langres – Docteur Lionel GLOHR

### **Saint-Dizier**

- ➔ Service de Psycho-Gériatrie – EPSDM Saint-Dizier – Docteur Alian BADR
- ➔ Service de Médecine Gériatrique – C.H. Saint Dizier – Docteur Maria FERREIRA-MILENCOVIC
- ➔ Equipe Mobile de Soins Palliatifs – C.H. Saint Dizier – Docteur Aurélien NICLOT
- ➔ EHPAD « Le Chêne » C.H. Saint Dizier – Docteur Bernard BERLEMONT
- ➔ Consultation mémoire – C.H. Saint-Dizier – Docteur Maria FERREIRA MILENCOVIC

### **Alsne**

#### **Laon**

- ➔ Service Court Séjour Gériatrique – C.H. Laon – Docteur Léopold KEPNGUEM
- ➔ Service Moyen et Long Séjour Gériatrique – C.H. Laon – Docteur François DUBOISSET

### **La Fère**

- ➔ Unité de Géro-nto-Psychiatrie – Hôpital de la Fère – Docteur SENESCHAL
- ➔ Unité de Soins Palliatifs – Hôpital de la Fère – Docteur AREZKI
- ➔ Service de Médecine Gériatrique – Hôpital de la Fère – Docteur SENESCHAL

### **Prémontré**

- ➔ Unité de Psycho-Gériatrie – EPSDM Prémontré – Docteur Djoudi NAIT AMARA

### **Villiers Saint Denis**

- ➔ Unité de Rééducation en Gériatrie – Hôpital de Villiers Saint Denis – Docteur Guy SCHNEIDER

### **Château-Thierry**

- ➔ Service de Gériatrie – Docteur Marie-José KODZIN

### **Meuse**

#### **Bar le Duc**

- ➔ Service de Médecine Gériatrique – C.H. Bar le Duc – Docteur Christelle BENOIT
- ➔ Equipe Mobile de Soins Palliatifs – C.H. Bar le Duc – Docteur Isabelle THILTGES